

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2016-2017

COMPTE RENDU

AVANCÉ

Séance publique de commission\*

**Commission chargée de questions européennes**

18 octobre 2016

\*Application de l'art. 161 du règlement

## SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i> .....	1
<i>Organisation des travaux</i> .....	1
<i>Examen de l'arriéré</i> .....	1
<i>Auditions</i> .....	1
<i>L'Accord général sur le commerce des services (ACS) et l'Accord économique et commercial global (AECG- CETA)....</i>	1
<i>Exposé de M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....	2
<i>Échange de vues</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Gillot, Jeholet, Mme Zrihen, M. Fourny, Mme Ryckmans, MM. Collignon, Puget, Hazée, Sampaoli, Stoffels, M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon, M. Tzanetatos.....	4
<i>Liste des intervenants</i> .....	22
<i>Abréviations courantes</i> .....	23

## COMMISSION CHARGÉE DE QUESTIONS EUROPÉENNES

Présidence de M. Antoine, Président

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

*- La séance est ouverte à 19 heures 30 minutes.*

**M. le Président.** - La séance est ouverte.

### ORGANISATION DES TRAVAUX

*Examen de l'arriéré*

**M. le Président.** - La commission procédera ultérieurement à l'examen de son arriéré.

### AUDITIONS

#### L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LE COMMERCE DES SERVICES (ACS) ET L'ACCORD ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL GLOBAL (AECG- CETA)

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle les auditions sur l'Accord général sur le commerce des services (ACS) et l'Accord économique et commercial global (AECG- CETA).

Pardonnez-nous pour l'heure tardive de la convocation. Ceci dit, j'ai pris soin de consulter, par voie électronique, vu l'urgence, l'ensemble des présidents de groupe. Nous étions prêts, le cas échéant, à tenir un Bureau élargi pour conforter cette invitation à la Commission chargée de questions européennes, qui me tenait particulièrement à cœur. Je serai bref, rassurez-vous.

Je veux simplement vous dire que la négociation du traité CETA s'est terminée le 26 septembre 2014, que nous avons entrepris – je vois plusieurs de ses membres ici – au sein de la Commission d'avis des questions européennes, dès le mois d'octobre 2014, l'instruction de deux traités : l'un qui était clôturé, le CETA, et un autre qui était en cours, et qui effrayait un certain nombre des membres de la commission.

Nous avons fait un travail pendant deux ans, en auditionnant à la fois les personnalités ou les groupements, les institutions ou les gouvernements qui étaient favorables au CETA et ceux qui ne l'étaient pas, dans un travail de liberté totale des uns et des autres, pour nous permettre à nous, parlementaires, de nous

approprier la matière et de nous forger une conviction. Certains, du reste, parmi nous ont vu leur conviction évoluer au gré de ces commissions.

Cela nous a amenés, le 27 avril 2016, à adopter, en séance plénière, après nos travaux, une résolution que l'on vous a soumise, Monsieur le Ministre-Président. Nous avons repris nos travaux encore jeudi dernier, avec à la fois les représentants canadiens, les représentants de l'Union wallonne des entreprises, mais aussi l'expert mandaté par l'ONU et d'autres intervenants, notamment du monde agricole. Au terme de cela, le 14 octobre, notre Parlement s'est à nouveau prononcé.

Je voulais souligner aujourd'hui que c'est une première, à l'échelle de l'Europe, de voir un parlement s'approprier un sujet qui, traditionnellement, était réservé à des négociateurs, techniciens, avec les lobbies qui les entourent, et, in fine, aux gouvernements.

Compte tenu, aujourd'hui, des très nombreuses demandes que j'ai reçues de plusieurs d'entre vous, inquiets de voir des notes circuler ou annoncées comme circulant, frustrés de ne pas voir d'évolution, alors que le Parlement wallon s'était saisi et s'était prononcé, j'ai considéré que le Parlement ne doit pas d'être mis hors-jeu. Passez-moi l'expression, je le dis, opposition et majorité, chacun avec ses convictions, dès lors que nous avons mis le pied dans la porte, il me semblait difficile que nous en soyons exclus le moment venu.

J'ai donc demandé au ministre-président, en insistant, qu'il se libère dans les meilleurs délais, parce que nous avons encore des commissions cet après-midi, et je ne souhaitais pas que certains parlementaires soient privés de la capacité de venir ici, alors qu'il y avait d'autres commissions sur des sujets importants que constituent les feuilles de route des ministres. Nous avons donc attendu que celles-ci soient terminées, que l'on puisse consulter les présidents de groupe pour trouver un moment à partager ensemble.

C'est donc un exercice de transparence et de démocratie que nous nous imposons, à charge pour les uns et les autres d'assurer leurs convictions, de les voir évoluer ou, au contraire, de les voir se confirmer.

Ce que je vous propose, pour cet examen, comme nous l'avons toujours fait, c'est que le ministre-président s'exprime et vienne nous dire, de la manière la plus claire, quels sont les derniers contacts, les derniers échanges, puis, bien sûr, de vous donner la parole aux

uns et aux autres pour, que le ministre-président en tire les conclusions et qu'il nous les communique.

Pouvons-nous travailler sur cette base, de telle manière qu'il n'y ait pas de doute ?

Si je n'ai pas d'objection, je vous remercie chacune et chacun d'avoir libéré du temps. Vous aussi, Monsieur le Ministre-Président, je sais que vous êtes harcelé, de toutes parts, sur ce sujet, mais vous êtes responsable devant ce Parlement. Il me semblait donc naturel que ce soit, d'abord, devant ce Parlement que vous vous expliquiez, et je vous en remercie.

*Exposé de M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon*

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre-Président Magnette.

**M. Magnette,** Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Merci, chers collègues, tout d'abord de votre invitation. Il va de soi que les ministres sont toujours à la disposition du Parlement, mais sur ce dossier en particulier, qui est un dossier extrêmement important, j'ai toujours indiqué que je viendrais vous rendre des comptes chaque fois que vous me le demanderiez. J'ai encore indiqué hier, en séance plénière, en réponse aux questions qui m'ont été posées sur la Déclaration de politique générale, que dès que j'aurai des informations nouvelles je viendrai vous les exposer.

Je ne vais pas refaire tout le déroulement des évènements, puisque vous avez rappelé l'essentiel. Je vais revenir simplement sur ce qui s'est déroulé ces derniers jours. Vous savez, sans doute – vous l'avez rappelé, Monsieur le Président – que la première interpellation de la commissaire, Mme Malmström, a eu lieu le 2 octobre 2015. C'est le 2 octobre 2015 que je me suis rendu à la Commission européenne à Bruxelles et que j'ai indiqué à la commissaire en charge du Commerce les difficultés que nous avons avec le CETA.

Nous avons eu, ensuite, un certain nombre de contacts. Vous avez mené le travail parlementaire, que vous venez de rappeler, mais nous n'avons plus eu de contact direct, en tout cas sur des textes, avec la Commission européenne avant le 4 octobre 2016. Il s'est écoulé un an entre le moment où l'on a informé la Commission de nos difficultés et le moment où la Commission a commencé à discuter directement avec nous de ces difficultés.

La Commission nous a proposé, le 4 octobre, de travailler par l'instrument d'une déclaration interprétative, en nous disant : « On ne peut pas rouvrir toute la négociation, cela demanderait que l'on reprenne un mandat dans chacun des États membres, mais on peut clarifier un certain nombre de choses, voire même,

à la marge, amender le texte à l'aide de l'instrument d'une déclaration interprétative ». Comme nous sommes toujours très ouverts à toute négociation, on a accepté d'entrer dans ce processus le 5 octobre.

Nous avons reçu un tout premier document le 5 octobre, je vous l'ai expliqué, vous l'avez reçu, et je vous l'ai transmis immédiatement. Vous avez travaillé sur base de ce document et vous avez élaboré une nouvelle motion sur base de votre résolution et sur base de l'analyse de ces documents complémentaires.

La Commission européenne m'a demandé, ensuite, d'organiser une réunion ce dimanche. Ce dimanche, en présence de représentants de la Direction générale du commerce, du négociateur en chef pour le CETA, de représentants du cabinet du ministre belge des Affaires étrangères et de représentants de mon cabinet, nous avons donc eu une réunion, que nous avons appelée une réunion technique, c'est-à-dire une réunion au cours de laquelle nous avons expliqué toutes les difficultés que nous avons encore avec le CETA, à la lumière des différents documents. Il s'agissait vraiment d'aller expliquer ce qu'est la position de votre Parlement.

La Commission nous a promis de les examiner et de nous transmettre, très rapidement, un texte de proposition complémentaire. On a reçu ce texte de proposition complémentaire hier, à l'issue de la séance plénière, vers 16 heures. Nous avons donc immédiatement travaillé toute la fin d'après-midi, la soirée, toute la journée d'aujourd'hui, et avons entretenu de nombreux contacts, pour examiner si ces textes complémentaires pouvaient répondre à ce qu'étaient nos demandes.

Je dois, pour être tout à fait honnête, saluer le fait que ce dialogue ait été un dialogue ouvert et constructif. Les documents vous sont, ou vont vous être, transmis ; ils vont être chargés, à l'instant, sur la plateforme du Parlement, dans leur état. Ce sont donc des documents en anglais, qui sont des documents assez complexes, séparés les uns des autres, mais vous pourrez les examiner en détail.

J'ai également fait élaborer – je le tiens à votre disposition – un tableau synoptique pour faciliter l'analyse. C'est un tableau dans lequel on reprend, dans une première colonne, toutes vos demandes au titre de la résolution ; dans une deuxième colonne, ce qui a pu être acquis dans des traités annexes ou dans des amendements au traité ; dans une troisième colonne, ce qui figure dans les déclarations interprétatives qui nous ont été transmises.

Vous ferez l'examen dans les détails, mais je voudrais déjà saluer le fait que, sur des sujets importants, sur les clauses en matière de droits de l'homme, sur les clauses en matière d'exception culturelle, nous avons obtenu des avancées significatives.

En matière d'agriculture, il y a aussi eu certaines clarifications, notamment une clarification très importante concernant l'importation éventuelle de bœuf aux hormones, où la Commission nous rappelle que toutes les législations européennes et nationales restent en vigueur, et que l'on peut donc continuer à ne pas produire ni importer de bœuf aux hormones en Europe, et donc en Wallonie pour ce qui nous concerne.

En revanche, nous n'avons rien obtenu sur ce qui concerne la clause de sauvegarde agricole. Il y a, dans le traité, une clause de sauvegarde pour le Canada, il n'y en a pas pour l'Union européenne. Nous estimons que ce manque de réciprocité est un élément qui pose problème.

Nous avons également obtenu des avancées importantes en matière de clause de développement durable, avec même un mécanisme de sanctions ouvert aux États membres. C'est donc une avancée que je voudrais également saluer.

Il y a également eu des clarifications importantes, à notre sens pas encore suffisantes. Néanmoins, on sent une volonté d'avancer sur les notions de service public, sur ce que cela recouvre, et notamment le fait que cela recouvre les secteurs des soins de santé et le rôle des mutualités, dont on sait qu'elles ont un rôle très important en Belgique.

Nous avons également obtenu des clarifications importantes en matière de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics ; en matière de respect du droit du travail et des conventions de l'OIT ; en matière également de respect du principe de précaution, qui est aussi un élément important de votre résolution ; et, finalement, des clarifications sur la coopération réglementaire, où l'on nous précise bien que cette coopération est strictement volontaire, qu'elle se fait entre les organes de régulation publique, et non pas entre entreprises, et que ces résultats ne sont pas obligatoires, chacun pouvant les appliquer ou ne pas les appliquer.

Ce sont des éléments importants. Je veux vraiment le saluer, parce que c'est la démonstration de la mobilisation de la société civile wallonne et que votre travail parlementaire de qualité a porté des fruits et que, même si c'est dans les derniers jours – et je regrette que l'on n'ait pas pu avoir ce dialogue plus tôt – vraiment, on sent qu'il y a eu une volonté, de la part de la Commission européenne, qui entretient, à chaque fois aussi, des relations avec le Canada, d'essayer de répondre à nos difficultés.

Ceci étant dit, je dois aussi indiquer que des difficultés substantielles subsistent dans le traité, même accompagné des déclarations interprétatives qui nous ont été transmises. Le fameux mécanisme d'ICS, ce fameux mécanisme d'arbitrage, nous savons qu'il sera exclu de l'application provisoire, c'est une bonne chose,

mais cela reste un mécanisme que la Commission européenne et le Canada souhaitent introduire dans le traité, lorsqu'il sera définitivement entré en vigueur, sans modification, alors que nous avons émis des critiques substantielles sur ce mécanisme.

De même, la difficulté générique que nous pouvons éprouver à l'égard de ces documents est que la valeur juridique des différents documents qui nous ont été transmis est d'intensité variable, pour le dire avec un certain euphémisme. Il y a en fait des documents de statuts très différents : il y a des déclarations conjointes du Canada et de l'Union européenne, qui valent donc pour les deux parties ; il y a des déclarations de la Commission européenne ; il y a des déclarations de la Commission européenne et de la Belgique, notamment pour clarifier le rôle des mutualités ; et il y a, dans les dernières heures également, des déclarations de l'Allemagne qui nous sont parvenues.

C'est donc un ensemble de textes qui est un ensemble de textes très complexes, non coordonné, sans compter que dans ce qui est libellé, dans ces déclarations, il y a des éléments dont on peut considérer, à l'analyse – on a passé toute la journée à faire ces analyses avec les meilleurs juristes – qu'ils sont contraignants, et qu'ils répondent donc vraiment à nos demandes. Il y a, toutefois, beaucoup d'autres éléments qui continuent à s'apparenter à des déclarations politiques, sans véritable force contraignante, et donc qui ne répondent pas à cette demande que vous avez formulée, que ce soit de vrais engagements juridiquement contraignants.

De nouveaux documents, nous annonce-t-on, vont encore nous arriver. Vous savez sans doute que, ce matin, s'est tenue, à Luxembourg, une réunion du Conseil des ministres du Commerce de l'Union européenne. La réunion a été longue, elle a été assez difficile. Un certain nombre d'États membres ont émis des réserves, ce qui est bien la preuve, s'il en fallait, que la Wallonie n'est pas aussi isolée que certains voudraient le prétendre. Il subsiste encore de vraies difficultés.

Vous avez peut-être entendu parler de l'arrêt de la Cour constitutionnelle allemande, qui a émis des réserves importantes, et qui ont été relayées par le Gouvernement allemand. Je ne peux, hélas, pas vous en dire beaucoup plus sur ce dernier document, puisqu'il m'a été envoyé par courriel à 18 heures 30 minutes, donc juste avant que je ne me rende ici. Je l'ai lu rapidement, mais pas avec tout le soin nécessaire pour pouvoir vous en livrer ici une analyse juridique précise. Ceci est une partie de la difficulté significative que nous avons aujourd'hui.

Aujourd'hui, on ne peut pas dire, à l'analyse, que toutes les demandes qui sont exprimées dans votre résolution soient rencontrées.

La difficulté plus fondamentale que nous avons est

que nous sommes, à ce jour, dans un calendrier de négociations qui pose véritablement problème. Nous sommes mardi. La Commission européenne nous avait d'abord dit, le 5 octobre : « On vous laisse jusqu'au 12 octobre ». On a expliqué qu'en sept jours, renverser notre analyse sur base de documents qui nous arrivaient au compte-gouttes, cela n'était pas possible. Je n'ai pas cessé d'expliquer à la Commission européenne que nous avions mis en place ici en Wallonie un processus démocratique qui est peut-être inédit. C'est vrai qu'il y a assez peu de parlements en Europe qui ont analysé autant en profondeur que vous l'avez fait, ces différents documents. Je pense qu'il faut évidemment que ce processus démocratique perdure jusqu'au bout. Ce n'est pas parce que l'on est dans les derniers moments de la négociation, vous l'avez dit, Monsieur le Président, que tout d'un coup, on devrait ne plus rendre compte au Parlement et tout d'un coup, je devrais signer et négocier sans pouvoir rendre compte des résultats de ces négociations.

Je pense qu'il faut avoir l'honnêteté et la clarté de dire que, entre d'une part, le processus démocratique qui est le nôtre et, d'autre part, le calendrier qui nous est donné, il y a une incompatibilité. Pour être tout à fait clair, il reste trop de problèmes à régler aujourd'hui pour que nous puissions trouver un accord d'ici à vendredi, qui est le dernier délai qui nous est donné. Je sais qu'il y a une réunion du Conseil européen jeudi et vendredi. Le président de la Commission, M. Jean-Claude Juncker, m'a encore appelé à l'instant, avant que je ne vous rejoigne, en me demandant de trouver un accord d'ici vendredi. Je lui ai indiqué qu'il ne me semblait pas possible de trouver un accord d'ici à vendredi en continuant de respecter les procédures démocratiques que nous avons mises en place, d'autant que le nombre de difficultés et la substance des difficultés qui subsistent sont très considérables.

Je rappelle – et je conclurai par là pour ne pas être long, Monsieur le Président, pour vous écouter et tenter de répondre à toutes les questions que vous ne manquerez pas de poser – que nous avons informé la Commission européenne il y a un an, et que nous n'avons commencé à avoir de retour qu'il y a à peine 15 jours, et que l'on nous demande, maintenant, de trouver un accord définitif dans les trois jours. Je suis désolé, mais je pense que ce processus n'est pas respectueux des procédures démocratiques. Je pense que nous avons eu une société civile qui s'est fortement mobilisée. Nous avons eu un Parlement, votre Parlement, qui a fait un travail d'analyse démocratique remarquable. Aujourd'hui, mettre tout cela en parenthèse pour trouver un accord, ce serait un déni de démocratie.

Je mesure bien – croyez bien que je mesure les conséquences que cela peut avoir – que si le Conseil européen devait décider, ce qui est probable, que puisqu'il n'y a pas d'accord d'ici vendredi, le sommet Europe-Canada ne se tiendrait pas le 27 octobre, il serait reporté. Ce n'est pas à nous d'en décider, mais il n'est

pas impossible que le Conseil européen le décide. Je mesure bien que cela sera un choc, à la fois pour l'Union européenne et pour les relations entre l'Union européenne et le Canada. Je ne prends aucun plaisir à créer ce qui sera une certaine forme de crise européenne, mais je pense que dans certains moments politiques, il faut faire des choix.

Si l'on nous dit : « Vous avez le choix entre ne pas créer une crise et vite accepter des choses qui ne vous conviennent pas sans prendre le temps de l'analyse démocratique pour éviter une crise ou, au contraire, réaffirmer la primauté des principes démocratiques », je pense que notre responsabilité aujourd'hui est de réaffirmer la primauté de ces principes démocratiques et nous dire que, quoi qu'il arrive, il faudra du temps pour continuer à discuter. Il faut vraiment qu'il y ait un changement de méthodes.

En effet, on ne peut pas nous demander de négocier des traités aussi importants, des traités qui auront un impact si fondamental sur la vie des citoyens européens et des citoyens canadiens également, dans des délais aussi courts et dans des procédures qui manquent tellement de transparence. Je suis désolé des troubles politiques que cela peut créer, mais je crois qu'en politique, à certains moments, il faut réaffirmer un certain nombre de principes.

*(Applaudissements)*

#### *Échange de vues*

**M. le Président.** - Comme toujours dans cette délicate problématique, je donne la parole aux parlementaires.

Qui souhaite intervenir, questionner ?

Je vais prendre dans l'ordre des mains levées, pardonnez-moi. J'ai M. Gillot, M. Jeholet, Mme Zrihen, M. Fourmy, Mme Ryckmans, M. Collignon, M. Puget, M. Hazée et M. Sampaoli, que j'ai vu en dernier. Nous avons déjà une première brochette.

Je rappelle ici que, contrairement à la séance plénière, où nous avons convenu d'un temps de parole pour les uns et les autres, ici, bien évidemment, nous n'avons pas pu discipliner. Chacun est responsable et comptable de son temps de parole.

La parole est à M. Gillot.

**M. Gillot (PTB-GO !).** - Bonsoir à toutes et tous.

Monsieur le Ministre-Président, je souhaite soutenir ce que vous avez dit. J'adhère entièrement à ce que vous avez dit sur plusieurs points.

D'abord, ces textes nous arrivent un peu comme

cela, catapultés. On les reçoit un peu sur la tête. Personnellement, je ne les ai même pas encore eus. Il faudrait quand même recevoir ces textes pour pouvoir y jeter un coup d'oeil, ce qui ne serait pas mal, et en français, si possible – c'est quand même quelque chose d'assez élémentaire – ou en wallon, si vous voulez, mais en français, ce ne serait pas mal. Cela, c'est une chose.

Ensuite, comme vous l'avez dit, je ne vais pas faire de redites, mais ce sont des choses qu'il faut vraiment mettre en avant et soutenir. Pour avoir, dans ma vie – comme d'autres, je ne suis pas le seul – beaucoup lutté et parfois avoir été le premier à lutter dans certains domaines, je sais ô combien il peut être difficile d'être un peu précurseur dans les combats que l'on mène.

Je dois dire que les tensions, les contradictions que ce Parlement peut sentir, les menaces que ce Parlement peut subir, tout comme le Gouvernement, cela est assez innommable. Il est assez antidémocratique que des menaces soient faites par les uns, par les autres, par la Commission européenne.

Je tenais tout de même, encore une fois, à souligner cela, comme je l'ai déjà fait, par ailleurs, en séance plénière.

Je voudrais simplement faire cette remarque-ci : il y avait évidemment un tas de choses, d'après vous, à modifier. Nous, nous sommes d'un autre avis. On ne pouvait pas partir sur cette base du CETA pour négocier des accords commerciaux qui existent déjà par ailleurs avec le Canada, parce que j'ai entendu un peu tout et n'importe quoi ici. J'ai entendu dire que la Wallonie allait devenir le Cuba européen. Je crois qu'il y en a qui confondent beaucoup Cuba et Canada. Il n'y a pas d'embargo sur le Canada. On fait quand même du commerce avec, il ne faut pas se leurrer là-dessus.

Cette société civile – et vous venez d'en parler – qui s'est mobilisée, c'étaient les mutuelles, les organisations syndicales, les agriculteurs, tous ces citoyens, des millions de citoyens en Europe.

Toutes ces déclarations interprétatives modifiées petit à petit, jour après jour, et parfois plusieurs fois par jour, fondamentalement, changent-elles l'ADN de ce traité du CETA qui – et je n'ai pas été le seul à le dire – avantage vraiment les multinationales, les grands groupes financiers ? Nous, nous pensons que l'ADN du CETA, c'est vraiment cela, au détriment des travailleurs, au détriment des agriculteurs, des citoyens de manière générale, de nos normes sociales, environnementales. Donc, vraiment, je crois que la grande discussion que l'on doit avoir, c'est, quand on aura pu analyser ces textes : cela change-t-il fondamentalement quelque chose à l'ADN du CETA ?

Pour ma part, sans avoir rien lu, évidemment, de nouveau, je ne pense pas ; à mon avis, il est impossible que ce soit le cas, je sais pourquoi le traité a été fait, pour qui le traité a été fait.

Mon questionnement : fondamentalement, l'ADN du CETA va-t-il être modifié par une quelconque déclaration interprétative ? J'ai encore lu des avis d'experts, et il y en a beaucoup pour le moment, qui disent, encore aujourd'hui, qu'une déclaration interprétative ne restera jamais qu'une déclaration interprétative, soumise à interprétation justement, comme son nom l'indique.

Fondamentalement, le CETA et son ADN risquent-ils d'être modifiés par les nouveaux textes que l'on reçoit ?

**M. le Président.** - Une petite précision : M. le Ministre-Président m'indique qu'en principe, nous allons les recevoir sur la plateforme électronique du Parlement. Comme il se doit, et comme nous l'avons toujours fait, nous donnerons des instructions. M. le Greffier est ici présent pour qu'un traducteur juré certifie le texte en français pour que chacun puisse en prendre connaissance.

Évidemment, le recours à un traducteur juré, malheureusement, allonge un peu les délais, mais au moins vous avez l'authenticité des textes parce que je ne voudrais pas qu'il y ait la moindre équivoque sur le texte. Vous le recevrez donc dans le courant de la journée demain, dès lors que nous aurons pu le transmettre au traducteur juré.

La parole est à M. Jeholet.

**M. Jeholet (MR).** - Merci, Monsieur le Ministre-Président.

Je ne veux pas, évidemment, refaire le débat de fond que nous avons eu par rapport au CETA. On sait que le mouvement réformateur est favorable à la signature de ce traité avec le Canada.

On sent chez vous une tentative d'atterrir dans le dossier, je le dis sans polémique. Vous l'avez dit vous-même que vous mesurez la difficulté que vous vivez aujourd'hui. J'ai envie de dire que vous avez dit des choses positives, des choses un peu plus négatives par rapport au traité ou par rapport, en tout cas, à la signature ou pas.

Vous avez peut-être fait un lapsus, mais vous avez dit qu'il subsistait « des difficultés substantielles dans le traité quand il sera entré en vigueur ». C'est peut-être un lapsus, mais je me dis que vous partez peut-être du principe qu'il sera signé et qu'il entrera en vigueur.

Une question, Monsieur le Ministre-Président : vous avez parlé de nombreux contacts que vous avez eus aujourd'hui. Peut-on savoir les contacts que vous avez

eus aujourd'hui et la teneur de ces contacts, sans évidemment dévoiler ce que vous ne pouvez pas dévoiler ? Vous avez parlé de M. Juncker, mais je suppose que vous avez eu d'autres contacts, peut-on connaître ces contacts et aussi s'il y a d'autres contacts prévus, ai-je envie de dire, dans les minutes ou dans les heures qui suivent cette commission ? Cela me semble important.

Vous parlez du Conseil européen au Luxembourg, c'est vrai qu'il y avait encore certaines réticences de certains États, mais manifestement, tous les États ont marqué un accord, tous les États ont estimé que les obstacles étaient levés par rapport aux difficultés qu'ils avaient mises sur la table.

Je prends note que pour la Wallonie, il reste évidemment des difficultés substantielles.

Aujourd'hui aussi, vous êtes très clair par rapport au traité : on ne va pas le rouvrir, le renégocier. Vous parlez de la note interprétative, qui enregistre des avancées. Vous avez parlé de modifications, mais vous avez beaucoup parlé de clarifications dans la note interprétative.

Pouvez-vous nous expliquer – on n'a pas encore les textes – à ce stade, s'il y a eu non seulement des clarifications, mais aussi des modifications dans la note interprétative ? A-t-on changé des phrases ou complété la note interprétative ? Avez-vous des avancées à notifier par rapport à cela ? Je pense qu'il est important que l'on puisse le savoir.

Un dernier point et questionnement – c'est plus du questionnement aujourd'hui que relancer le débat : je prends note évidemment que le timing est serré, mais je sais qu'il y a une échéance vendredi. L'échéance est ce qu'elle est aujourd'hui, on peut toujours modifier les échéances, mais j'ai cru comprendre que si on était convoqués en urgence, c'est qu'il y avait peut-être des démarches ou qu'il y avait peut-être, dans votre tête, un timing qui était prévu.

On aurait pu se réunir demain à la première heure, parce que c'est vrai qu'il n'est pas évident non plus de mobiliser de la sorte, la dernière minute, mais comment voyez-vous le timing ? Y a-t-il, selon vous, un timing raisonnable ? S'il n'y a pas de timing raisonnable et si la décision est prise vendredi, on mesurera, évidemment, les conséquences. Au sein de notre groupe, vous savez combien on est inquiets par rapport à l'isolement que pourrait rencontrer la Wallonie demain.

Qu'en est-il des contacts ? Qu'en est-il des modifications et clarifications dans le texte de la note interprétative ? Aujourd'hui, y a-t-il des avancées, avez-vous eu des engagements de modifications de la note interprétative ou pas ? Quant au calendrier, quel est, selon vous, le timing raisonnable ?

Je peux évidemment comprendre, même si nous

n'avons pas voté le texte – je suis un démocrate, je tiens, évidemment, aussi à le dire très clairement – un texte a été voté, pas par le MR, mais par une majorité au Parlement, je trouve tout à fait normal et légitime que, s'il y a une modification de fond par rapport à la résolution et au message que l'on vous donne à vous et au Gouvernement, que cela repasse par un débat au Parlement et par un nouveau texte au Parlement. Je n'ai pas de problème, même si, sur le fond, je n'ai pu – et mon groupe n'a pu – cautionner et valider la proposition de résolution et la motion qui ont été votées.

Je vous remercie.

**M. le Président.** - M. le Ministre-Président répondra sur le fond, bien évidemment. Juste sur la forme et sur l'invitation, je reconnais que c'est moi qui ai insisté auprès du ministre-président pour que l'on se voie aujourd'hui, pour deux raisons, Monsieur Jeholet.

D'abord, des membres de l'opposition comme de la majorité me demandaient, à moi, des éclaircissements, des textes, des réactions. C'est évidemment inconfortable pour moi, alors que le Parlement s'est engagé.

D'autre part, je suis très sensible aux ministres qui doivent défendre leur feuille de route demain matin encore en commission et l'après-midi déjà occupés par la séance plénière. Je ne voulais pas, quelle que soit l'évolution des négociations, que l'on se retrouve le moment venu dans un délai tel que l'on ne puisse même plus entendre le ministre-président. C'est pour cela que je me suis permis d'insister lourdement pour qu'il vienne ce soir. Je prends donc la responsabilité sur le timing.

**M. Jeholet (MR).** - Pour le procès-verbal, simplement, je dis qu'il n'y a pas eu de questionnement à votre égard de la part de l'opposition libérale.

**M. le Président.** - Je vous en remercie. Cela me fait plaisir. Du reste, je vous ai consulté pour être tout à fait sûr que vous soyez en disponibilité, et je l'ai fait aussi avec les députés qui ne sont pas groupe, pour que chacun puisse être dûment averti. Cela a été fait ce soir.

La parole est à Mme Zrihen.

**Mme Zrihen (PS).** - Monsieur le Président, à l'ajout de la qualité du travail que l'on a pu faire jusqu'à présent, je voudrais que l'on souligne aussi notre capacité à nous mobiliser à une vitesse assez exceptionnelle alors que l'on a souvent tendance à dire que les parlementaires ne travaillent pas beaucoup ou ne sont pas très disponibles pour leur travail. Je pense que l'assemblée, ici, prouve notre engagement. Mais la mariée est trop belle et tellement belle que je serais vraiment désespérée qu'on l'habille de pièces rapiécées et c'est ce que nous sommes en train de faire.

Imaginez une robe de mariée dans laquelle tous les matins, on rajoute un petit bout. C'est ce qu'on nous fait

vivre depuis bientôt 10 jours après un an de fiançailles. Un an où nous avons été dire que nous trouvions que le menu n'était pas trop à notre goût, que nous avions un certain nombre d'allergies, que peut-être fallait-il revoir l'attelage et qu'il serait intéressant que chacun revoie sa liste de convives. Une image simplement pour dire que nous voulons vraiment être attentifs à ce traité et nous voulons vraiment nous engager résolument vers une voie de commerce, mais nous rajoutons au bout de ce mot, des termes tels que « régulé », « ordonné » et surtout « respecté. » C'est cela qui pose un véritable problème.

Le fond s'est-il amélioré ? On peut imaginer. Il est remarquable de voir que huit ans de négociations, deux ans où on nous dépose le texte et, en une semaine, que ce soit l'Allemagne, que ce soit la Slovénie, que ce soit nous et peut-être d'autres – puisque ce matin même au Conseil de ministres Commerce, il y a encore eu des accords, des ajouts et des raccords avec des pièces en plus – tout cela est possible. Cela ne fait pas sérieux au niveau européen. Cela ne fait pas sérieux quand on connaît la force de cette administration et la qualité des membres qui la compose. On pourrait donc être un peu surpris de la manière dont le travail se fait et je dirais que si sur le fond, un certain nombre d'avancées – quand nous aurons les textes – auront sans doute été faites puisqu'on est dans une grande opération de séduction même si certains ont été d'une grossièreté flagrante ce week-end. Je pense qu'il est important de dire qu'un parlement, cela se respecte. Un parlement, que ce soit majorité ou opposition, est l'émanation d'une population. Un parlement nécessite surtout de pouvoir travailler selon sa première règle qui est la démocratie et la démocratie nécessite du temps.

Ce dont je pourrais me plaindre, quelles que soient les avancées jusqu'à ce jour, c'est que nous ne sommes pas respectés et que nos valeurs démocratiques ne sont pas respectées ; la valeur qui demande que l'on travaille et surtout que l'on travaille dans la transparence. On m'a dit que ce n'était pas vrai, que la transparence était de mise. Non, la transparence n'a pas été de mise puisqu'on en voit des petits bouts d'information, que sur ces petits bouts d'information je n'ai pas toutes les certitudes de la valeur juridique totale et que l'ensemble d'un puzzle, lorsqu'il en manque une pièce, fait que le puzzle n'a plus de valeur.

Voilà donc où nous en sommes, Monsieur le Président. Bien sûr, j'attends avec impatience d'avoir les textes. Nous voulons vraiment que la mariée soit belle, mais les méthodes, la procédure, les délais me semblent tout à fait incompatibles avec la valeur qui anime ce Parlement et le sérieux du travail démocratique.

**M. le Président.** - La parole est à M. Fourny.

**M. Fourny** (cdH). - Je remercie M. le Ministre-Président pour l'exposé qu'il nous a fait du travail accompli depuis ces quelques jours, depuis que notre

Parlement a adopté cette résolution vendredi et l'on voit que l'eau a coulé sous les ponts et qu'elle a coulé plus rapidement que par le passé puisqu'il a fallu plus d'un an pour qu'elle commence à arriver dans les méandres de la Meuse pour savoir comment les choses allaient pouvoir évoluer.

Je note que la position que nous avons adoptée et le positionnement ensuite d'un travail de fond qui a été développé durant deux années par notre Parlement sous l'étude de ce texte et des rencontres que nous avons encore pu récemment avoir au Québec, en particulier avec les représentants du Canada à Montréal, nous ont permis de nous éclairer différemment sur la portée de ce traité. Les craintes que nous avons restent toujours d'actualité. Si vous parlez aujourd'hui d'avancées sur quelques éléments, ce sont des éléments qui permettent de démontrer que lorsque l'on s'inscrit dans un dialogue et qu'il y a une volonté de faire avancer les choses, on peut les faire avancer.

Nous ne devons donc pas et nous ne pouvons pas nous enfermer aujourd'hui dans un calendrier aussi court. Nous devons pouvoir laisser le temps au temps et la chance de pouvoir aboutir avec sérénité et qualité dans un accord qui pourra permettre de rencontrer l'intérêt de toutes les parties.

Les exemples passés nous démontrent ô combien lorsqu'on ne rentre pas dans une négociation, lorsqu'elle n'est pas transparente, que l'on signe des traités à la hussarde ou que l'on assimile des directives à la hussarde, cela pose des problèmes. J'en veux pour preuve la directive Bolkestein qui était décriée en 2007, mais qui malgré tout nous a été imposée par l'Europe. Aujourd'hui, ceux qui la soutenaient en 2007 ont défendu exactement l'inverse dans leur programme électoral en 2014. Tout le monde parle aujourd'hui de la problématique que le détachement oppose ici, en Europe.

Nous devons donc pouvoir, à l'aube de ces exemples, se donner le temps de négocier et de revoir les choses. Il y a des choses extrêmement fondamentales qui ne peuvent être admises et qui sont des éléments de fond : la question de l'arbitrage, la question de la perte de souveraineté de nos parlements et des États face aux multinationales, la liste négative – c'est quelque chose d'indigeste que nous ne pouvons accepter. Pour l'agriculture, l'absence de clause de sauvegarde et de réciprocité, c'est parfaitement inadmissible, le monde agricole a d'ailleurs confirmé ces jours derniers qu'il était tout à fait contre – et toutes les réserves que vous avez signalées tout à l'heure dans le cadre de la valeur des différentes notes qui sont adressées par les différents États, avec les réserves qu'elles y contiennent.

Ce problème juridique pose donc un problème de validité, de robustesse juridique et pose d'autant plus de questions qui remettront en cause le traité sur l'application et met en lumière des problèmes

extrêmement importants. Nous l'avions souligné vendredi, l'arrêt qui a été rendu par la Cour constitutionnelle allemande démontre que le « oui » qui est donné à l'Allemagne est un « oui » conditionné avec beaucoup de retenues, avec un feu vert qui n'est pas tout à fait vert, mais plutôt orange où des conditions ont été imposées et on voit la frilosité maintenant de l'Allemagne.

La théorie de l'isolement qui a été évoquée par d'aucuns n'est plus vraie, n'est pas vraie. Nous sommes en capacité maintenant, comme d'autres l'ont fait, de pouvoir négocier de faire avancer les choses. Vous devez obtenir, Monsieur le Ministre-Président, la possibilité d'élargir le calendrier, de se donner le temps et de poursuivre le processus démocratique dans lequel nous nous sommes inscrits. Je veux pour preuve qu'il n'y a aucun isolement de la Wallonie quand je lis encore cet après-midi, un *Belga* qui est tombé faisant état concernant cet accord du libre-échange, 11 académiciens canadiens demandent à la Wallonie de résister aux pressions sur le CETA. Ce sont des intellectuels de haut niveau qui en appellent à la raison, qui en appellent à la non-application du CETA. Cela n'est pas neutre. Ce sont les Canadiens eux-mêmes, des gens de très haut niveau qui en appellent à la résistance, car ils dénoncent les problèmes que nous avons rencontrés, que nous avons soulevés et nous demandent de résister face à ce problème. Cela démontre qu'il n'y a pas d'isolement par rapport au Canada.

« En matière de diplomatie, ce n'est pas parce que l'on a raison le premier et que l'on se sent isolé qu'on n'a pas nécessairement raison de poursuivre le combat. Je pense qu'il y a une nécessité ». Ce sont les propos de M. Defraigne, que nous avons reçu ici, dans cette assemblée, directeur général honoraire de la Commission européenne. L'article, je vais le lire pour attirer votre attention sur ce fait et il a raison de le rappeler : « La Wallonie vaut bien le Danemark qui a obtenu un *hop out* pour l'Euro. La Wallonie vaut bien l'Irlande qui bloque l'harmonisation fiscale autrement critique pour la croissance et l'emploi en Europe que le CETA et nous a imposé une commission surnuméraire de 28 morts. Que dire alors du Royaume-Uni qui s'apprête à signer le CETA, alors qu'il en renégociera un autre avec le Canada sitôt acquis le Brexit ? Cessons de crier haro sur le baudet wallon. Gardons notre sang-froid, négocions, les Européens, nous en saurons gré ».

Ces paroles sont d'or et, si vous remontez dans le temps, vous relirez les propos de M. Lamy, directeur de l'OMC qui déjà, en novembre 2015, dénonçait la manière dont été appréhendé le TTIP.

Ce ne sont pas des idiots. Ce sont des gens qui ont pratiqué la diplomatie à très haut niveau, qui ont vu les risques arriver. Cette négociation du CETA, qui a duré durant près de huit années, s'est tenue dans des cercles feutrés, entre diplomates, entre techniciens, entre personnes qui ne sont pas dûment et démocratiquement

mandatées pour négocier et le politique – faut-il le dire – a quelque part été mis sur le côté. C'est ce que vous dénoncez avec justesse et ce que vous avez rappelé voici un an déjà en sollicitant la Commission européenne, mais elle n'a pas daigné vous entendre.

Le travail qui a été effectué ici, le processus démocratique engagé en Wallonie, aboutit à ce que cette analyse de fond nous interpelle, nous pose des problèmes de fond sur les valeurs que nous défendons, sur le type de société que nous soutenons et que nous voulons défendre. Je vous engage véritablement, c'est la position du cdH, à pouvoir obtenir un nouveau calendrier pour se donner le temps de la négociation, de pouvoir continuer de manière transparente, démocratique, à l'écoute de la société civile, à l'écoute du monde de l'entreprise, à l'écoute de tous les acteurs afin de pouvoir obtenir des résultats probants et surtout qui correspondent à nos attentes et à nos standards, à nos valeurs. En l'espèce, ce n'est pas le cas. Même s'il y a eu quelques petites avancées, on peut le souligner, c'est le fruit d'un combat qui a été mené, mais je vous engage à résister. Je vous engage à gagner du temps, à négocier un calendrier et à faire en sorte que nous puissions, de manière transparente, démocratique, aboutir à d'autres résultats que ceux que nous connaissons maintenant. Tous ceux que je viens d'évoquer pensent la même chose. Les autres pays qui ont aussi résisté, comme le signalait M. Pierre Defraigne, ont démontré que ces combats ne sont pas vains, qu'ils sont utiles et qu'ils sont aussi la démonstration de ce que les représentants du peuple ont aussi une voix qu'ils doivent pouvoir faire défendre et des valeurs qu'ils doivent aussi pouvoir défendre en faveur de leurs concitoyens.

Je vous demanderai, Monsieur le Ministre-Président, de maintenir le cap en ce sens. Pour ce qui nous concerne, en l'état, les choses ne peuvent pas être admises. Nous devons pouvoir obtenir d'autres choses encore, mais dans le temps, dans la transparence et dans le cadre d'un processus démocratique.

**M. le Président.** - Chers collègues, avant de donner la parole à Mme Ryckmans, pour que les choses soient très claires et partagées entre nous, nous venons de recevoir, Monsieur le Ministre-Président, via le greffe, un document assez conséquent, qui est bien sûr en anglais.

Monsieur Gillot, nous ne pourrions pas le traduire pour ce soir, j'en suis désolé. Le document est assez conséquent. Même pour un traducteur juré, cela prendra un peu de temps. Ne nous en veuillez pas. Il est en principe disponible sur la plateforme électronique, mais pour ceux qui n'auraient pas emporté leur iPad ou par souci de rapidité de prise de connaissance, je pense que nous disposons de photocopies que l'on peut distribuer aux membres qui en auraient l'usage.

Ensuite, ce document est un document officiel. Je

tiens à le souligner à l'honneur de ce Parlement, nous sommes en direct avec la négociation, ce qui n'a pas toujours été le cas, sans porter de jugement.

D'autre part, j'ai un autre document, mais je voudrais attirer votre attention, il n'a pas le même statut. C'est un document que vos experts, Monsieur le Ministre-Président, et vous-même avez rédigé. C'est une sorte de comparatif entre nos résolutions et les avancements de la négociation. Celui-ci, j'ai demandé au ministre-président que l'on puisse là aussi le distribuer, de telle manière que chacun ait la même connaissance. Je le dis pour l'opposition comme pour la majorité, pour les députés indépendants comme pour les grands groupes : chacun aura la même information et l'on est en train, me semble-t-il, de les distribuer.

J'en reviens alors aux prises de parole et je me tourne vers Mme Ryckmans.

La parole est à Mme Ryckmans.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). - D'abord, je voulais vous remercier d'avoir donné droit à notre demande et que les documents de déclaration interprétative et ce document que vous évoquiez puissent nous être accessibles. C'est évidemment essentiel.

Je voudrais vous remercier, Monsieur le Ministre-Président, d'être présent et de pouvoir nous donner les informations auxquelles nous avons droit.

Il est essentiel que le processus démocratique se poursuive. Nous vous remercions de faire suite au constat qu'Ecolo avait fait vendredi, à savoir que le timing est intenable et qu'il est vraiment fondamental de reporter et d'exiger le report du sommet du 27 octobre. Ce report devient une nécessité qui, semble-t-il, est reconnue par d'autres que nous. Tant mieux. Je pense important que nous ayons le temps d'examiner les textes et d'avoir des textes officiels et coordonnés.

Je voudrais vous poser quelques questions et puis émettre quelques commentaires sur ce que vous nous avez dit, Monsieur le Ministre-Président.

D'abord, pouvez-vous nous donner les positions des uns et des autres, de Mme la Commissaire Malmström, de M. le Ministre Reynders ? Comment s'est-il exprimé lors du Conseil européen ? Quelles sont les positions des autres chefs de Gouvernement ? Quels sont éventuellement la prise de parole ou les contacts que vous auriez eus avec M. le Ministre Reynders ? Savez-vous ce que M. le Ministre-Président Demotte aurait dit, puisque nous sommes aussi parlementaires à la Fédération Wallonie-Bruxelles et ce Parlement a aussi voté une résolution très claire en ce sens il y a une semaine ?

Quels sont les termes des échanges futurs ? Comment la Commission propose-t-elle d'avancer ? Quelle sera la suite des discussions qui sont

actuellement en cours, puisqu'on a ouvert finalement le champ ? Par votre expression, par les échanges qui ont eu lieu, vous avez ouvert une porte nécessaire de réflexion, échanges et discussions sur de nouveaux textes. Quelles seront les suites ?

Un élément important sur lequel nous avons beaucoup d'attention est la mise en œuvre provisoire. Vous nous avez dit, Monsieur le Ministre-Président, que ce qui semble avoir été accordé serait que l'ICS – cette fameuse clause ICS – serait exclue de l'application provisoire, mais sera présente dans la mise en œuvre. Qu'en est-il effectivement de cette mise en œuvre provisoire ? Pensez-vous et trouvez-vous cohérent et démocratique que cette Commission puisse encore demander une mise en œuvre provisoire d'un accord étant donné les questions que l'on se pose autour de ce traité ?

Vous n'avez pas abordé la question des listes positives, dont l'adoption est évidemment recommandée par notre résolution du 27 avril. C'est un élément important, presque un des trois éléments fondamentaux, avec l'ICS et la régulation, la coopération réglementaire, trois principes et trois mécanismes à propos desquels nous avons exprimé les plus fortes réticences et que nous ne pouvons pas accepter de voir apparaître dans un traité de ce type, qui serait un traité d'un nouveau type.

Comment assurer un mécanisme qui soit le plus fluide possible dans les documents successifs qui viendraient encore à être publiés ?

Le document officiel dont vous nous parlez, Monsieur Antoine, est-il le document final ? S'agit-il d'un document coordonné ?

Il importe que nous puissions travailler dans la plus grande transparence pour pouvoir assurer la plus grande démocratie dans l'examen de ce projet.

**M. le Président.** - La parole est à M. Collignon.

**M. Collignon** (PS). - Monsieur le Ministre-Président, je ne vais pas faire de redites, mais je voudrais tout d'abord remercier à la fois vous-même en tant que président, sur la réactivité par rapport à ce dossier, le ministre-président qui a tenu, pas à pas, au courant le Parlement et également pour avoir eu l'objectivité de décrire la teneur des documents que nous découvrons à brûle-pourpoint et de dire qu'effectivement c'est une avancée pour certains, mais que pour d'autres – on se prononce évidemment sans avoir lu et étudié les documents – il reste des objections majeures par rapport à la position majoritaire de ce Parlement. Je veux évoquer le problème de cette clause d'arbitrage et l'insuffisance des avancées en matière d'agriculture.

Aussi et surtout, fondamentalement, la question principale est de savoir quel statut apporter aux différentes notes que l'on reçoit au compte-gouttes. Ce

statut vaut-il modification du traité ? Est-ce légal même de déclarations interprétatives, puisque, si j'ai bien compris, cela n'est pas une déclaration interprétative dans sa globalité, mais des notes qui arrivent au compte-gouttes ?

Là, objectivement, il y a un décalage flagrant entre le sérieux avec lequel notre Parlement a traité le dossier et celui avec lequel les documents nous sont soumis et il est tout à fait légitime de s'interroger sur la valeur de la portée des engagements pris. J'aime aussi à reconnaître l'ouverture du ministre-président par rapport aux avancées qui semblent être faites, mais « sembler être faites », ce n'est pas nécessairement « être faites ». Apporter toutes les garanties, voilà ce qui retient mon attention.

On pourrait dire : « Avançons, fonçons, on a confiance, on a toujours fait comme cela ». Mais je pense que faire comme cela serait s'asseoir sur à la fois les recommandations du Parlement et les messages que la société civile nous envoie. On le vit, on voit : il y a un décalage entre ce que l'Europe décide et ce que ses citoyens veulent. Quelque part, ce dossier est extrêmement représentatif.

Je pense qu'il nous faudra donc un minimum de temps à la fois pour rigoureusement vérifier lesdites intentions et ensuite valider si elles ont un apport juridique complémentaire, pour pouvoir avancer dans ce dossier.

Vendredi, il y aura effectivement Sommet européen et peut-être que ce sommet sera reporté. Ce n'est pas le premier sommet qui serait reporté et mon collègue, M. Fourny, a explicité qu'en Europe, il y a d'autres pays qui, dans d'autres matières, se singularisent. Je ne vais pas citer et stigmatiser d'autres pays, mais, par exemple, l'attitude des Hongrois me paraît particulièrement en délicatesse avec les valeurs européennes et nous serions, nous, petits Wallons, les moutons noirs parce que, tout simplement, on veut pouvoir voir clair dans un traité qui risque de nous engager pour de longues années et qui risque d'avoir une influence significative pour notre économie.

Ce que je supporte le moins, ce sont à la fois les menaces à peine voilées d'autres États, mais plus encore celles qui émanent du nord du pays, des ukases qui émanent d'autres formations ou des intimidations qui ne respectent pas la légitimité d'un Parlement. Je trouve cela particulièrement heurtant en termes démocratiques et peu respectueux de notre État.

Je trouve que c'est un peu facile de faire penser la responsabilité du processus sur la Wallonie parce que, in fine, si je suis bien renseigné, ce traité est négocié depuis un certain nombre d'années par des technocrates parce que les politiques arrivent en dernière ligne et il faudrait que ceux qui ont mis un certain nombre d'années à se mettre d'accord, finalement, pour les

parlements, cela passe sur quelques jours. Ici, on parle de deux jours. Cela me paraît quand même particulier et aussi refléter un état d'esprit.

Si, quelque part, en Europe, le signal du Parlement de Wallonie est que la société civile, le peuple, en a marre de ces façons de procéder et que l'on doit aussi tenir compte de l'avis de ces représentants, cela aura servi.

On peut être pragmatique et se demander : y a-t-il des chances ou non que l'on rouvre la négociation ? Est-ce qu'en suite de la volonté de quelque 3,4 millions d'individus sur 450 millions, peut faire peser et faire rater un traité ? ». Oui, car cela est simplement l'esprit de la démocratie. Cela n'est pas le Canada qui a un seul gouvernement, mais l'Europe, avec une multitude de gouvernements. Le Canada, lorsqu'il a engagé ces négociations, savait qu'il devait compter avec 28 États et des parlements régionaux pour ce qui concerne la Belgique.

Je trouve donc que cela revient à renverser la mécanique des responsabilités. La première faute vient à ceux qui n'ont pas pris au sérieux le refus de notre Parlement, n'ont pas pris au sérieux la Wallonie, ne prennent pas au sérieux les messages de la société civile. Voilà l'échec de cette méthode. Je pense donc qu'il ne faut pas inverser les responsabilités.

Ceci étant, je pense que le message du ministre-président est aussi d'être ouvert quant aux avancées et, si un message pouvait être formulé, c'est de formaliser ces avancées, de continuer à les traduire juridiquement auquel cas nous pourrions, dans un Parlement qui pèse le pour et le contre dans des dossiers qui sont importants, nous pourrions à ce moment-là prendre aussi nos responsabilités. Mais en l'état, c'est demander au Parlement de Wallonie d'acheter un chat dans un sac et de mettre la pression par rapport à un événement qui est extrêmement court en termes de délai et cela décrédibiliserait toute la démarche qui a été faite ici depuis deux ans.

Vous l'aurez compris, mon groupe souhaite que l'on puisse maintenir les revendications, analyser en profondeur les avancées, déterminer leur statut juridique, mais aussi faire preuve d'ouverture pour pouvoir continuer à améliorer le traité parce que l'on parle ici de pans entiers de notre économie.

**M. le Président.** - La parole est à M. Puget.

**M. Puget** (Indépendant). - Effectivement, recevoir une note brute, en anglais de surcroît, et votre tableau comparatif, je pense que cela méritait une petite explication avant que nous l'étudiions avec les informations que vous nous avez livrées.

J'entends mes collègues, mais je vous ai entendu aussi parler d'un éventuel report de signature. Le « non » serait devenu un « oui, mais ». Cela me réjouit,

mais que sommes-nous prêts à accepter ? Qu'est-ce qui est acceptable aujourd'hui par rapport à hier ?

Si vous entrez dans une négociation, bien sûr, c'est une conciliation. Nous n'arriverons pas à faire passer toutes nos revendications. Je ne mets pas en doute votre capacité de négocier, certainement pas, mais c'est une conciliation donc il y aura quand même des points sur lesquels le traité ne sera pas changé.

Pourquoi tout était mauvais hier et aujourd'hui, tout n'est pas mauvais ? Car aujourd'hui, tout n'est plus mauvais.

Une petite question à propos des contacts avec les parlements qui doutent également. Les pays qui doutent, que vous disent-ils et quelles sont leurs revendications ? Sont-ce les mêmes desiderata que nous ou y a-t-il d'autres éléments que nous ne possédons et que vous connaissez ?

Je vous ai entendu parler d'agriculture. Il n'y aura pas d'importations avec des hormones, ce seront les normes sanitaires européennes, cela figurait déjà dans l'accord de toute façon dès le départ et je ne pense pas que pour les agriculteurs – certes, ils se réjouiront que l'on n'importe pas des milliers de tonnes de viande aux hormones comme tout le monde – ce soit vraiment la première de leurs revendications. Je pense plutôt que le point d'accroche pour les agriculteurs réside plutôt dans les échanges commerciaux, notamment au sujet de la viande, du lait, entre autres, ainsi que dans la prise en considération des produits du terroir et des labels de notre Wallonie, qui ont totalement été oubliés dans cet accord. Je pense que c'est sur ces points en tout cas que les agriculteurs sont tracassés.

Nous faisons tous partie d'un autre Parlement qui a aussi pris une position contre ce CETA. Quels sont les échanges que vous avez avec le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles puisque, si la Wallonie change de position, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles devra aussi revoir sa position ?

Le président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est-il aussi énergique et présent que le président du Parlement wallon ? Avez-vous des échanges ? Nous siégeons tous dans cette institution, mais il y a aussi des Bruxellois francophones qui sont dans cette institution et je ne les entends pas. En tout cas, on ne les voit pas dans la presse et j'ai l'impression que leur avis ne compte pas. Il faudra aussi que le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles tienne la position du refus ou change sa position ou négocie.

Quelles sont les revendications que vous recevez du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et êtes-vous en charge de les négocier pour le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Car dans ce cas, cela simplifierait beaucoup de choses. Nous pourrions en profiter, non pas pour faire disparaître ce Parlement

mais pour prendre les compétences qui sont celles de ce Parlement et de cette institution que tout le monde souhaite voir disparaître. Je pense que cela serait un bon pas dans ce sens.

Quatrièmement, j'entends mes collègues et je trouve l'accusation grave. On ne se rend pas compte de la portée des mots. Chacun prendra ses responsabilités. Accuser l'Europe de ne pas être une démocratie. Il y a quand même quelque chose que je ne comprends pas, parce que vous avez tous des élus au sein de l'Europe. Aujourd'hui, j'entends, et on le répète tout le temps, que l'Europe n'est pas une démocratie. On prend des décisions non démocratiques. Je pense que l'Europe est un pays reconnu démocratique. Si l'Europe n'est plus démocratique, c'est extrêmement grave comme accusation et je pense que cela va aussi faire plaisir aux pays membres de l'Europe de les accuser de ne pas être des démocraties et d'avoir créé une Europe qui n'est pas démocratique. Cela ne fait qu'alimenter à coup de mots tous les détracteurs de l'Europe. Pourtant, j'entends dans ce Parlement que tout le monde est eurocritique. On veut changer l'Europe, mais on n'est pas europhobe. Avec les mots que j'entends, pour moi, aujourd'hui, les paroles de mes collègues montrent du doigt l'Europe et l'Europe n'est pas démocratique. C'est extrêmement dangereux de tenir de tels propos, en tout cas c'est mon avis.

**M. le Président.** - La parole est à M. Hazée.

**M. Hazée** (Ecolo). - Je voulais d'abord remercier également M. le Ministre-Président pour son rapport. Nous examinerons bien sûr en son temps les documents de façon approfondie. D'ores et déjà, nous vous avons entendu quant aux petites avancées que vous avez vous-même relativisées, vu la faiblesse juridique d'un certain nombre, les grosses objections.

Au bout du compte, on en arrive à ce constat implacable : il y a trop de difficultés pour les résoudre en si peu de temps. C'est un constat que nous pouvons pleinement partager autant d'ailleurs que l'absence de sérieux que Mme Zrihen évoquait tout à l'heure quant à cette méthode qui consiste à ajouter quelques pages comme cela en quelques heures alors que cela fait plus de six mois que ce Parlement a eu un message extrêmement clair et que bien avant cela, vous aviez vous-même également produit un certain nombre de démarches et sollicité un certain nombre de contacts pour faire avancer les choses, ou en tout cas, agir au moment approprié.

Au bout du compte, non seulement le Conseil ne peut pas conclure, mais l'échéance du sommet Europe-Canada nous apparaît également intenable, parce que l'on est aussi devant quelques jours et l'on reste avec ces objections majeures et la difficulté d'y apporter une réponse sérieuse. C'est le message que nous voulons vous faire passer : le calendrier est intenable, en ce compris cette perspective, cette échéance du sommet

Union européenne-Canada.

J'ajoute que vous avez évoqué vous-même la faiblesse juridique de ces annexes, de ces documents à statut variable tantôt en gageant les deux parties, tantôt en gageant uniquement les institutions européennes, tantôt en gageant uniquement notre pays. Rappelons que tant que ce document, tant que ce projet de traité n'a pas été signé, la négociation reste ouverte. Certes, aujourd'hui, hic et nunc, la commission a décidé de raccourcir l'horizon comme elle le fait dans beaucoup de politiques, de raccourcir l'espace dans lequel on peut discuter. C'est d'ailleurs une méthode d'exercice du pouvoir qui est trop peu connue. On croit que le pouvoir c'est uniquement la force, on croit que le pouvoir c'est uniquement l'influence, on peut aussi dire que le pouvoir c'est ne pas mettre des points à l'ordre du jour, mais il y a aussi le pouvoir qui consiste à raccourcir l'espace dans lequel on réfléchit.

Ce sont ici les choses qui se passent, puisque même M. Behrendt disait, il y a quelques jours, dans l'étude qu'il a eu la gentillesse de nous transmettre ici, en commission, lors notre dernière séance, que : « Dès lors que c'est la signature qui met formellement fin au processus de négociation, il est important de relever qu'à l'heure où nous écrivons ces lignes » – c'est la même heure aujourd'hui – « le CETA n'est pas encore signé ».

Si l'on sort de ce calendrier intenable, cela veut dire aussi que l'on peut donner au combat que nous portons, une perspective plus large et aux changements qui pourraient alors être négociés une force plus grande.

M. Fourny a eu raison de convoquer M. Defraigne qui nous avait déjà éclairés brillamment il y a un certain nombre de mois, notamment sur les enjeux géopolitiques pour l'avenir de l'Europe elle-même et de rappeler un certain nombre d'autres dossiers qui sont bloqués parfois par un seul État, parfois encore bien moins peuplé que la Wallonie ou que Wallonie-Bruxelles puisque effectivement la Fédération est aussi de mise ici. Les enjeux, notamment d'harmonisation fiscale ou sociale, ne sont les moindres par rapport aux questions dont nous discutons.

Enfin, autour de nous, il y a différents phénomènes. Il y en a certains qui manifestement perdent complètement leur sang froid lorsque l'on évoque des signatures ou des appels à la signature par le Gouvernement fédéral sans le plein pouvoir donné par l'ensemble des entités fédérées, on s'approche effectivement d'une logique de coup d'État constitutionnel.

De la part de hauts représentants, de hautes personnalités qui ont été ministres, qui ont parfois été commissaires européens, qui connaissent bien certains de ces dossiers du commerce et notamment ceux qui ont échoué, qui ont été ébranlés par des dynamiques à la fois de la société civile et du relais fait dans les

parlements, effectivement, c'est totalement irresponsable et c'est totalement incompréhensible. Je suis heureux d'ailleurs que le Premier ministre, quoi qu'il pense du dossier, ait rappelé en la matière le simple sens du respect du droit et de nos institutions.

À côté de nous ou autour de nous, il y a donc ces voies incompréhensibles et puis il y a aussi d'autres voies dans la société civile, ici en Wallonie, en Belgique, en Europe et au Canada, avec des personnes qui s'expriment et qui, effectivement, ont une certaine admiration de ce qui est en train de se passer, parce que chacun mesure l'importance du moment. C'est aussi un enjeu à ne pas négliger.

Il n'est pas nécessairement dans l'ensemble des sujets des résolutions du 27 avril qui ont été adoptées par ce Parlement et confirmées la semaine dernière, mais ce n'est pas le moindre des enjeux que la perspective du réenchèvement démocratique, parce que si, Monsieur Puget, l'Europe est certainement une démocratie, il n'en reste pas moins qu'un certain nombre de démarches sont des démarches qui ne sont pas démocratiques, qu'un certain nombre de pratiques, qu'un certain nombre de discussions politiques sont des démarches qui au bout du compte cherchent à privilégier une toute petite minorité contre l'intérêt des peuples. Ce sont ces pratiques – sans faire un procès général sur une institution en particulier – qui nourrissent les extrêmes dans de nombreux pays européens et c'est aussi un enjeu important de la discussion d'aujourd'hui.

**M. le Président.** - La parole est à M. Sampaoli.

**M. Sampaoli (PS).** - Tout d'abord, je voudrais remercier M. le Ministre-Président pour l'exposé qu'il nous a fait et souligner le travail démocratique qui a été réalisé dans cette commission. Depuis deux ans maintenant, nous avons multiplié les réunions, multiplié les contacts. Nous avons entendu un certain nombre de personnes qui étaient des détracteurs ou qui étaient aussi favorables à ces traités. C'était très enrichissant. Je pense que, démocratiquement, c'était particulièrement intéressant.

Monsieur le Président, je voudrais vraiment vous remercier, parce que je pense que vous avez, depuis le début de cette législature, mis l'accent sur l'aspect traité, sur l'aspect international et le rôle international que pouvait jouer la Wallonie.

Quand on entend les uns et les autres par rapport à ce traité, on peut se poser de multiples questions. Jeudi matin, nous avons entendu le représentant du Canada qui nous disait que tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes et que, dans le futur, tout irait mieux si nous signions le CETA.

Par contre, l'après-midi, nous avons entendu le Docteur Kohler, représentant de l'ONU, nous exprimer

tout à fait le contraire. Une analyse minutieuse du dossier, nous démontre que plusieurs points d'attention ont d'ailleurs été soulignés vendredi lors du Parlement et qui sont repris dans la motion, qui démontrent qu'en fait ce traité est à l'avantage des multinationales et se fera au détriment du bien-être de notre population, mais aussi de l'aspect environnemental de notre planète. Je pense que c'est un élément particulièrement important.

Le Parlement wallon en a pris conscience, en a pris la mesure et a décidé de ne pas donner au Gouvernement fédéral les pleins pouvoirs en la matière et donc ne l'autorise pas à signer le traité.

Je rejoins M. Hazée quand il parle de coup de force institutionnel qui a été tenté par le ministre-président de la Région flamande, M. Bourgeois, qui expliquait tout simplement que ce n'était pas grave, on signait le traité et puis les Wallons iraient en recours devant la Cour constitutionnelle, un peu comme des parias ou des nains dans leur robe de bure qui viendraient quémander un avis autre.

Je rejoins M. Fourny par rapport à la directive Détachement, parce qu'on nous l'a vendue en disant que cela serait aussi très bien. Nous savons, aujourd'hui, que cette directive Détachement pénalise des milliers de travailleurs dans notre pays et dans d'autres. Elle n'a fait qu'une chose : affaiblir notre économie et diminuer notre standing social et les normes sociales dans notre pays. Donc, ce qui est important, c'est de s'en rendre compte et d'aborder le CETA d'une manière différente et ne pas dire : « Oui, on nous vend cela et on le prend ».

Par rapport à cela, j'aimerais parler un peu des tribunaux d'arbitrage qui font partie des points d'achoppements entre la Wallonie, l'Europe et le Canada, parce que certains ont l'air de dire que c'est la normalité des choses et que l'on ne peut mal. Je voudrais reprendre ce qui est exprimé dans la note des académiciens canadiens qui nous disent, parlant de l'ALENA, qui le traité de libre-échange entre les États-Unis, le Mexique et le Canada : « Depuis l'entrée en vigueur de l'ALENA en 1994, le Canada a été et reste le seul pays développé occidental qui a accepté les tribunaux d'arbitrage privés sur une base globale alors que sa situation était des plus vulnérables à l'égard des pays importateurs de capitaux. Le Canada a signé l'ALENA sur cette base avec les États-Unis et depuis, il a été confronté à davantage de plaintes d'investisseurs étrangers que n'importe quel autre pays. Il a versé de nombreux dédommagements suite à ces plaintes. Il a modifié des décisions du Gouvernement, des processus décisionnels afin de tenir compte des intérêts des investisseurs étrangers et pour réduire les risques de responsabilités potentiellement énormes ».

Je pense que ce qui est exprimé par les académiciens canadiens démontre la pertinence de l'attitude qui a été adoptée par notre Parlement, parce que nous ne pouvons pas demain confier aux générations futures, à nos

enfants un monde où ce serait la main invisible qui la guiderait, au détriment de tous nos standards environnementaux, sociaux et de bien-être.

**M. le Président.** - La parole est à M. Stoffels.

**M. Stoffels (PS).** - Très brièvement, Monsieur le Président, en remerciant M. le Ministre-Président, sans répéter ce qui a déjà été dit. Lorsque l'on est dans un processus de négociation, il est bien sûr important et intéressant de savoir qui sont les alliés et qui ne sont pas les alliés.

Donc, la question se pose à la fois dans un contexte de ceux qui s'expriment devant les micros ouverts, mais aussi dans le contexte de ceux qui s'expriment lorsque le micro est fermé. Il y a les deux types d'attitude que l'on peut rencontrer au niveau européen.

Nous avons donc émis un catalogue de demandes qui a été adressé à l'Union européenne, vous en avez fait l'histoire. La question est de savoir quels sont les alliés qui portent avec nous, en ce qui concerne le contenu, les demandes que nous avons adressées à l'UE et quelles sont les revendications qui émanent de la Région wallonne qui rencontrent des appuis de la part d'autres États ou d'autres régions au niveau européen.

*(Mme Zrihen, doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)*

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Antoine.

**M. Antoine (cdH).** - Je voudrais me joindre brièvement, Monsieur le Ministre-Président, à cet échange par deux considérations. Une série sur la forme, l'autre sur le fond et puis une appréciation très rapide en forme de conclusion.

Premièrement, rappeler que pour nous – et je prends ici ma casquette, si vous m'y autorisez, de membre du cdH – les échanges commerciaux sont fondamentaux, puisque je rappelle que l'Union européenne est le deuxième investisseur au Canada et que le Canada est le quatrième investisseur au sein de l'Union européenne. Nous sommes donc d'ardents défenseurs d'échanges commerciaux qui reposent sur des règles claires, connues, avec des sanctions partagées.

Deuxièmement, je voudrais ajouter aussi, à l'adresse de M. Puget, que bien sûr, l'Union européenne est un espace de démocratie, mais un espace aussi traversé par un certain nombre de déchirements.

Le Canada a un gouvernement et un parlement avec un modèle intégré dont le Canada fédéral est le seul responsable en matière de relations extérieures. Ce n'est pas le modèle de l'Union européenne qui n'a pas ce dispositif intégré et d'aucuns l'ont rappelé, notamment M. Collignon, par rapport à certains comportements de membres de l'Union européenne.

Troisième élément, je voudrais dire que, fréquentant ce parlement depuis 1985, combien de fois n'avons-nous pas vu des traités que nous étions appelés à ratifier quatre, cinq, six, dix ans par la suite, sans même que nous n'ayons eu l'appétit d'aller ouvrir le traité, parce que tout avait été dessiné bien avant nous, et découvrant parfois par la suite – M. Sampaoli en a donné un exemple – les conséquences, parfois négatives, sur notre population ou certains secteurs.

Je voudrais dire aussi, pour que les choses soient claires, que nous sommes pleinement légitimes. C'est le Conseil et la Commission qui ont décidé qu'il s'agissait d'un traité mixte. C'est l'annexe au traité de Lisbonne qui a élevé notre parlement régional, comme les autres du reste, en parlement national. M. Lenaerts, président de la Cour européenne de justice, nous l'a confirmé. Si besoin, nous avons été, majorité-opposition, pendant une semaine, expliquer quelles étaient les objections du Parlement de Wallonie, quelle était notre adhésion à des échanges renforcés avec le Canada, pour qu'il n'y ait pas d'équivoque. Cette démarche, nous avons voulu la faire pour soyons entendus et compris dans notre diversité.

J'ajouterai sur le plan formel que les dernières heures que vous avez passées, Monsieur le Ministre-Président, et dont vous nous avez fait rapport, démontrent que des lignes peuvent changer, que des lignes peuvent évoluer.

Puis-je vous rappeler ce que M. Johnson, dans cette même salle, nous a dit : « Jamais on ne touchera à l'ISDS, jamais. Les termes du traité sont intangibles. Ce sera à prendre ou à laisser ». Je rappelle qu'il était le négociateur pour le Canada.

Je rappelle aussi que Mme Malmström, lorsqu'elle est venue, a évoqué elle-même une évolution de l'ISDS en ICS. Je ne prends que ce seul exemple-là – il y en a bien d'autres, bien sûr – pour démontrer que la force de conviction peut aussi faire reculer les États, presque la totalité des États membres, et qu'aujourd'hui un grand nombre de pays s'interrogent quand ils voient les objections que nous leur soulevons.

J'ajouterai une dernière chose, et c'est une question sur l'aspect formel. On a cité le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je connais l'attitude du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et j'aurais aimé connaître, puisque M. Stoffels vient d'intervenir, la position du Gouvernement germanophone. Je rappelle que les majorités ne sont pas les mêmes et ce serait utile pour nous de savoir si nous sommes tout seuls ou si d'autres gouvernements se sont soit abstenus, soit ont refusé la délégation de signature.

Sur le fonds, Monsieur le Ministre-Président – évidemment, j'ai très peu de temps – j'essaie de faire une analyse la plus juridique possible pour sortir un peu des incantations et des positions ou des postures idéologiques. Je vois – en vous écoutant bien sûr – à la page 4 qu'il y a clairement un nouveau chapitre qui

confirme que la sécurité sociale est bien exclue du traité y compris chez nous dans le dispositif d'intervention des mutuelles. Je vois en page 7 la volonté – et l'on peut bien sûr s'en réjouir – d'avancer vers un mécanisme plus effectif en matière de travail et d'environnement sans pour autant, me semble-t-il, que cette intention politique n'engage les signataires du CETA.

Je lis effectivement qu'il y a une précision importante, et elle est capitale pour nous vis-à-vis du monde agricole, sur le boeuf aux hormones qui est plutôt de nature rassurante.

Mais à côté de ces trois éléments – et je fais vite, parce que je veux vraiment entrer dans la technique juridique – je ne peux pas passer sous silence la pertinente consultation juridique que nous avons organisée avec CMS DeBacker. On peut l'aimer ou pas, c'est un cabinet d'avocats qui travaille pour les différents gouvernements de ce pays et qui a attiré notre attention sur un élément essentiel : quelle est la valeur de la déclaration interprétative ?

Mme Lepiece nous avait signalé qu'il n'y avait aucun renvoi à l'article 30, 1° du traité et c'est évidemment fondamental, parce que l'article 30, 1° du CETA liste les documents qui font partie intégrante du traité. Je lis, les protocoles, les déclarations communes, les mémorandums d'accord et les notes de bas de page. Vous avez donc bien compris qu'il devait s'agir de documents partagés entre les Canadiens et l'Union européenne.

Quelles que soient les bonnes intentions – sincères du reste – de certains qui commettent des déclarations unilatérales, cela n'aura aucune valeur. Dois-je rappeler que Mme Anglade, ministre de l'Économie et de l'Innovation, nous a bien dit que s'il n'y avait pas un certain nombre de garanties, il ne pourrait s'agir que d'un éclairage – et je la cite – sur le texte.

Aujourd'hui, j'ai vraiment apprécié votre souci, Monsieur le Ministre-Président, d'avoir un texte qui soit contraignant. À quoi bon avoir un traité qui l'est s'il est accompagné de commentaires qui n'auraient pas la même nature de contrainte pour les différents États membres et donc pour les Régions qui la composent, dont la nôtre. C'est une première remarque.

La deuxième remarque ce sont les dispositions sur les services publics qui sont certes intéressantes, mais qui, me semble-t-il, d'une lecture rapide n'empêcheraient pas les pénalités financières.

Troisième élément, c'est la possibilité – et je cite – de remède – si j'ai bien compris – en cas d'abaissement des standards, notamment pour un certain nombre de normes, mais qui n'empêcheraient pas, me semble-t-il, des pénalités financières via l'ICS. Autrement dit, je crains, considérant la phrase de M. Lametti qui nous est tous restée en tête : « Vous pouvez légiférer, mais vous

payerez » ; je n'ai pas le sentiment que cette possibilité de remède nous dispenserait d'une forme de paiement en la matière.

Quatrième élément, c'est la clause agricole. Ce qui me heurte profondément – et vous l'avez mentionné – c'est qu'il y a une clause de sauvegarde. Si l'économie agricole canadienne est touchée par de la surproduction, par des prix revus à la baisse bref qui les menacent, ils ont la clause de sauvegarde – et je ne sais pas vous, chers collègues, mais depuis notre séance plénière de vendredi, nous sommes assaillis de courriels d'agriculteurs extrêmement inquiets. Alors bien sûr, nous ne devons pas avoir peur, bien sûr nous devons leur faire confiance, mais s'ils n'ont pas la capacité, la réciprocité de la clause de sauvegarde, nous entrons dans un traité où les uns sont armés et les autres sont démunis.

Je voudrais soulever deux derniers problèmes. On l'a cité, c'est l'ICS. De politique constante, la Commission a toujours voulu privilégier le recours à la magistrature nationale qu'elle soit canadienne ou qu'elle soit de nos États membres. Ce sont des magistrats qui ont des codes, indépendants et qui peuvent évidemment répondre à l'attention de certains. On voit qu'il y a toujours ici ce privilège en la matière et je ne reviendrai pas – Mme Ryckmans l'a fait – sur les listes négatives et positives qui, depuis le début, nous posent problème.

J'ajoute que nous ne pouvons pas être idiots, nous devons être raisonnables. Quand on fait une liste de préoccupations, j'imagine bien – et je ne doute pas de votre talent – que vous n'allez pas revenir en disant : « Vous m'avez demandé quinze objectifs, je les ai remplis tous les quinze ». Nous sommes dans une négociation, nous ne sommes pas nécessairement toujours bien aidés, mais c'est bien évidemment au résultat final que nous devons l'apprécier. Les points essentiels sont-ils rencontrés ou pas ?

Nous savons que – enfin, je le mesure – qu'il y aura peut être des éléments où nous allons devoir reculer, mais sur des éléments aussi essentiels – et j'en ai évoqués quelques-uns pour ne pas être trop long – je pense que nous devons rester extrêmement prudents et comme l'a dit le président de groupe, simplement vous engager à un autre calendrier, parce que vos efforts paient et il faut continuer dans cette voie-là.

Enfin, j'avais promis une conclusion, je voudrais dire pour l'avoir entendu, c'est une grande première, dimanche à la télévision que l'on n'est pas ignoble quand on est démocrate.

*(Applaudissement)*

*(M. Antoine, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)*

**M. le Président.** - La parole est M. le Ministre-Président.

**M. Magnette,** Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Merci, Monsieur le Président, merci, chers collègues, et merci une fois de plus pour la grande qualité de ces échanges qui témoignent, si certains en doutaient, que les membres de votre Parlement sont extrêmement bien informés sur ces dossiers pour les avoir très longuement examinés.

Je vais essayer de répondre aux principales questions qui m'ont été posées. Je vais les prendre dans l'ordre pour ne pas les oublier.

Monsieur Gillot, l'ADN du traité sera-t-il modifié ? Tout dépend de ce que l'on remet dans la négociation, mais c'est un traité de commerce. Donc, si vous ne voulez pas faire du commerce, on ne peut pas modifier fondamentalement.

La majorité ici pense que c'est une bonne chose de faciliter les exportations des entreprises wallonnes au Canada. De même, on pense que c'est plutôt une bonne chose de favoriser les investissements d'entreprises canadiennes en Wallonie et vice versa. C'est l'objet même du traité. Si cela, vous n'en voulez pas, alors il n'y a plus de traité, purement et simplement.

Par contre, je pense qu'il y a des modifications qui peuvent modifier substantiellement le traité. Toutes celles que j'ai évoquées tout à l'heure et que je présente comme des améliorations, elles changent déjà très très fortement la nature du traité.

Si nous obtenions tout cela dans ce qui à mon sens, devrait plutôt être des amendements en bonne et due forme au traité pour qu'ils aient une valeur juridique contraignante, cela changerait complètement la nature du traité et cela en ferait le traité, à ma connaissance – et j'ai consulté de nombreux experts – avec le niveau de protection des droits fondamentaux, des normes sociales, environnementales, sanitaires, et cetera, le plus élevé qui ait jamais été fait.

C'est aussi toute l'importance et l'on en a déjà débattu en séance plénière, puisque le fait de le faire avec ce niveau le plus élevé veut dire que l'on ne pourra plus jamais ouvrir une négociation bilatérale avec d'autres – Japon, États-Unis ou autres – en allant en dessous et que cela deviendra le standard européen. C'est pour cela que c'est un élément extrêmement important et, à mon sens, cela modifierait l'ADN, mais cela resterait un traité de commerce, cela ne va pas devenir un traité de paix entre les peuples, même si cela y contribue, mais l'objet ne serait pas fondamentalement changé.

Monsieur Jeholet, quels contacts ai-je eus ces derniers jours ? Énormément de contacts avec les services de la Commission, à la fois la Direction générale du Commerce, avec le cabinet de la commissaire en charge du Commerce, Mme Malmström, avec le négociateur en chef,

M. Petriccione, celui qui a négocié pour l'Union européenne le traité, et bien sûr avec le ministre fédéral belge des Affaires étrangères, M. Reynders, que j'ai au téléphone tous les jours.

C'est normal, il est notre interlocuteur vis-à-vis des institutions européennes et donc j'ai constamment eu un échange de vues où je lui expose nos positions et il m'explique ce qui a été dit dans les instances européennes. C'est le fonctionnement normal de la Belgique et je l'ai dit il n'y a pas eu pour moi de problèmes dans le fonctionnement interne de la Belgique de ce point de vue.

Les relations entre le Gouvernement wallon et le Gouvernement fédéral ont été tout à fait normales et correctes et j'ai, comme cela a été dit par M. Hazée, aussi apprécié que le ministre des Affaires étrangères et le Premier ministre reprécisent que non, il n'est pas question de signer un traité sans une des Régions, ce serait une violation flagrante de notre Constitution. C'est d'ailleurs un peu piquant, historiquement, que ce soient ceux qui ont demandé que l'on régionalise ces compétences qui, demain, voudraient que l'on signe sans notre avis.

Quel échéancier? C'est très difficile à dire. Je pense qu'il faut ouvrir le calendrier, c'est absolument indispensable, ne pas se redonner une *deadline* absolue. Je pense qu'il serait raisonnable, mais ce n'est pas à moi d'en décider, d'indiquer rapidement à nos partenaires canadiens que, pour préserver de bonnes relations, il vaut mieux reporter le sommet entre l'Union européenne et le Canada et se donner le temps d'examiner les choses. Je suis renforcé dans cette conviction quand je lis les tout derniers éléments parvenus du Conseil commerce ce matin. Tout est en anglais et donc je traduis à la volée – la traduction n'est pas forcément parfaitement exacte. Quand on dit, par exemple, que la Commission n'a pas l'intention de faire de nouvelles propositions en vue d'amender le traité CETA ou d'adopter des interprétations contraignantes du CETA avant la finalisation du processus devant Cour constitutionnelle allemande, je me dis qu'il y a déjà un délai.

Ou bien on peut encore nous donner des amendements et des déclarations interprétatives contraignantes et alors on peut discuter ou bien, si de toute façon on ne peut plus rien faire avant que la Cour de Karlsruhe se soit prononcée, alors c'est clair qu'il faut de toute façon attendre que la Cour constitutionnelle allemande se soit prononcée, et je ne connais pas ses délais sur le fond, puisqu'elle s'est prononcée en référé pour autoriser, sous condition, l'Allemagne à signer, mais il y a là un élément qui, lui-même, signifie qu'il faut un calendrier assez long.

Un calendrier assez long à mon avis, non pas pour faire durer le plaisir, mais parce que quand je dis qu'il faut changer le calendrier, le calendrier et la méthode

vont ensemble. Ce qui ne va pas dans ces derniers jours, c'est que l'on veut aller vite et comme on veut aller vite, on ne peut pas renégocier le traité lui-même et donc on passe par des déclarations interprétatives parfois très alambiquées.

Elles ont – vous me posiez la question, Monsieur Jeholet – des valeurs juridiques très différentes. Parfois, ce sont de pures déclarations. Si vous prenez tout le début de la note interprétative, c'est simplement une déclaration politique qui dit que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes et puis, ensuite, à d'autres endroits, on est plutôt dans une précision dont la Commission dit que c'était dans le traité, mais pour que cela soit parfaitement clair je vais le redire pour que tout le monde l'ait bien compris.

Par contre, encore à d'autres endroits, ce sont de vrais amendements et même si c'est une déclaration interprétative, elle a juridiquement la valeur d'un amendement.

Si je prends à la page 6, c'est une demande wallonne spécifique sur le droit du travail : « Le CETA prévoit que l'on ne peut pas assouplir le droit du travail pour favoriser le commerce ou pour attirer des investissements et, en cas de violation de cet engagement, les gouvernements peuvent attaquer ces violations sans pour autant que cela affecte, que cela ne soit considéré comme affectant un investissement ou une attente de profit ». Cela, c'est un langage juridique très précis qui est le langage du traité qui veut dire : « Vous pourrez réguler, mais vous devrez payer ». En substance, ici, cela veut dire que : « Vous pourrez réguler, mais que vous ne devrez pas payer ». C'est cela que veut dire cette phrase en langage de droit commercial international. En effet, elle dit : « Si la Belgique adopte de nouvelles normes en termes de droit social, une entreprise dit : « À cause de ces normes j'ai perdu un profit parce que cela me coûte plus cher de produire. Elle ne peut pas attaquer la Belgique et nous ne pouvons pas être condamnés à payer parce que nous avons régulé ». Cela, c'est une avancée majeure.

On retrouve exactement la même clause pour le droit de l'environnement.

Nous avons obtenu ici des choses pour le moment puisque cela n'est toujours qu'une déclaration interprétative qui n'est pas adoptée. La pression que nous avons faite, le dialogue que nous avons conduit et les revendications que nous avons formulées ont été ici clairement entendus. Elles auraient si tout cela avait été adopté, on va essayer de ne plus faire de lapsus, une pleine et entière valeur juridique.

C'est cela qui complique aussi terriblement notre exercice, c'est que l'on a un mélange de déclarations politiques, de commentaires visant à préciser la portée du traité. On a une déclaration interprétative au sens strict, qui donc seront prises en considération par le juge

en cas de litige et l'on a, par ailleurs, des éléments qui eux sont, même si cela se présente comme des déclarations interprétatives, de vrais amendements au traité.

Il ne faudrait pas continuer dans cette voie. Il y a tellement de problèmes maintenant dans le traité. Je lisais aussi dans le document qui vient de me parvenir à 18 heures 30, la déclaration du Conseil qui dit ceci : « Si la ratification du CETA échoue de manière permanente et définitive, en raison d'une décision d'une Cour constitutionnelle ou par application d'autres processus constitutionnels, et qu'il en effet formule une notification formelle par le gouvernement de l'État concerné, l'application provisoire doit être et sera terminée ».

Quand on commence à mettre des clauses comme cela, cela s'appelle une clause d'autodestruction. Quand on commence à mettre des clauses comme cela dans un traité, c'est que, soi-même, l'on commence à reconnaître que cela ne va plus du tout. Pourquoi l'a-t-on fait ? Tout simplement parce que la Cour de Karlsruhe dit : « Le Gouvernement allemand ne peut pas s'engager dans l'application provisoire étant donné que l'examen au fond n'a pas été fait ». Si la Cour de Karlsruhe dit : « il y a des éléments qui ne sont pas de compétence, l'Allemagne peut dire : « C'est fini ». Comme les autres États membres ont dit, c'est une partie des échanges que j'ai eus avec le ministre des Affaires étrangères, tout à l'heure, on a ajouté le membre de phrase qui dit : « Ou ensuite d'autres processus constitutionnels internes ». Cela voudrait dire, pour montrer le degré d'absurdité juridique dans lequel on entre, que nous pourrions, que je pourrais signer aujourd'hui et vous pourriez demain dire : « Non, le Parlement considère que de manière définitive, on ne va pas ratifier ».

Honnêtement, cela ne va pas, quand on a tellement de problèmes, on ne les règle pas avec des arguties juridiques comme celle-là.

Dans l'intérêt de tout le monde, il faudrait dire que l'on a atteint le bout d'une logique de négociation. On essaye encore, cela fait vraiment rustine sur rustine un peu partout, cela ne tient plus. Prenons du temps. Reconnaissons que là, on arrête cette phase-ci de négociations et l'on renégocie, mais alors clairement. Cela nous donne l'occasion d'apporter de vrais amendements, d'incorporer des choses qui sont ici, d'en incorporer encore d'autres, de rouvrir une vraie discussion politique sur certains éléments. Les listes positives, vous les évoquez, Mme Ryckmans. Aujourd'hui, un refus de la Commission de revenir sur les listes négatives parce qu'elles glissaient dans les mandats, en ce compris dans le mandat auquel Ecolo faisait partie à l'époque. On ne peut donc revenir là-dessus qu'en modifiant substantiellement ce traité, j'ai toutes les dates. Je peux...

**M. Hazée** (Ecolo). - Une notification en la matière,

cela m'intéresserait.

**M. Magnette**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - C'est une décision de l'époque où vous étiez membres du Gouvernement wallon, mais c'est l'approbation de la liste négative. C'est l'approbation des secteurs qui sont exclus.

Je suis d'accord avec vous sur le fond, que l'on soit clairs, qu'il faudrait passer à ce mécanisme-là, mais pour passer à ce mécanisme-là il faut un amendement substantiel du traité.

De même que vous dites : le document sera-t-il coordonné ? On peut faire tous les efforts de coordination que l'on veut d'un document, cela restera un document complexe et difficile avec des déclarations conjointes, unilatérales, des déclarations de la Belgique, des déclarations de ceux-ci et de cela, et cetera.

Pourquoi pas une déclaration de la Wallonie sur la protection du fromage de Herve ?

À un moment donné cela va devenir un magma juridique, très complexe. On aurait intérêt à se dire : « Rediscutons et remettons dans le traité les modifications substantielles que l'on estime nécessaires de mettre dans ce traité ».

Cela répond en même temps, Madame Ryckmans, à votre question sur la mise en œuvre provisoire. Si l'on est dans une renégociation, par définition la mise en œuvre provisoire n'a plus de sens.

À nouveau, quand je lis le manque de phrases que je viens de vous lire ici, on a une déclaration du Conseil, qui à la demande d'un État membre, dit : « On peut faire une application provisoire sans le mécanisme ICS, cela c'est déjà très bien, mais en plus, à tout moment, un État membre peut mettre fin à cette application provisoire ». C'est devenu tellement fragile, c'est devenu tellement bancal que cela n'a plus de sens et que même nos amis canadiens peuvent comprendre cela et ils peuvent comprendre que si un jour on veut refaire un traité, on a tout intérêt à le rediscuter et à le renégocier en profondeur.

Tout cela pour vous dire que le calendrier nous n'en sommes pas maîtres. Que va décider le Conseil européen ? Moi, je dirai à nouveau au ministre des Affaires étrangères – je l'ai encore eu au téléphone tout à l'heure – le cas échéant, au Premier ministre que je pense qu'il serait raisonnable que la Belgique dise : « Le ministre des Affaires étrangères a dit le 12, on a toujours des discussions en cours ». Cela c'est la formule diplomatique que l'on utilise. « Les discussions sont toujours en cours en Belgique et donc je ne peux pas donner instruction aux corps et pairs. Le 18, ce matin il a dit que les discussions sont toujours en cours en Belgique, et donc ils n'ont pas pu signer ». Ce serait mieux qu'il dise au Sommet européen, me semble-t-il : « On ne va pas y arriver dans ces délais, cela serait

moche d'avoir un sommet annulé, avoir un conflit diplomatique avec le Canada et donc reportons le tout. Donnons-nous le temps de tout réexaminer ». Cela ne veut pas dire 10 ans, mais cela veut dire le temps nécessaire pour réexaminer cela, et j'y insiste, pour inclure dans ce processus, parce que pour moi le changement de la méthode, c'est cela aussi, le temps du contrôle démocratique.

Je suis sûr que beaucoup d'autres parlements, instruits par le travail qu'a mené le vôtre, voudront eux aussi que, au fur et à mesure des négociations, parce que l'on nous dit : « Elles ont duré sept ans ». C'est vrai, pas tout à fait sept ans, de 2009 et jusque 2016 pour le texte définitif et jusque 2014 pour le texte provisoire, entre cinq et sept ans.

Au cours de ces cinq et sept ans, c'est vrai qu'il y a des réunions de coordination, c'est vrai que l'on tient plus ou moins informé de l'état des négociations, mais reconnaissons qu'il n'y a pas de débat public pendant tout ce temps-là. Cela, c'est aussi, fondamentalement là, me semble-t-il le problème de ce type de méthode. Je me rallie donc tout à fait aux propos de Mme Zrihen et de M. Fourny sur la nécessité de reporter.

Le sommet sera-t-il reporté, Monsieur Collignon ? Je le répète, cela dépend des chefs d'État et des gouvernements eux-mêmes. C'est à eux de le décider jeudi et vendredi.

Pourra-t-on formaliser des avancées ? Effectivement, il faut essayer de les formaliser dans le cadre d'amendement au traité, lui-même, d'une procédure qui reprend le travail et qui nous laisse le temps entre le moment où la commission dit : « Voilà les amendements pris en considération à la demande des différents États membres, qui sont maintenant de vrais amendements, de nous représenter un document coordonné » pour que l'on puisse l'examiner ici au Parlement et que l'on puisse retourner.

Je crois que si l'on met en place ce processus, alors on aura réconcilié le processus de construction européenne avec nos processus nationaux et régionaux de vigilance et de contrôle démocratique.

**M. le Président.** - Y a-t-il des réactions ?

La parole est à M. Gillot.

**M. Gillot** (PTB-GO !). - Brièvement, je ne vais pas la faire longue, pour repréciser un peu ce que je considère – moi et pas que moi évidemment, parce que tous ceux qui militent contre le CETA - comme étant l'ADN du CETA. Ce n'est évidemment pas simplement faire du commerce, ce n'est pas cela, l'ADN du CETA. Voir le CETA comme étant simplement un traité commercial, c'est arrêter, pour moi, aux empreintes digitales. L'ADN du CETA, et plusieurs membres de la majorité notamment l'ont répété, c'est faire en tout cas la part belle aux multinationales et à leurs profits. Pour

nous, c'est véritablement cela l'ADN du CETA. Ce n'est pas uniquement faire du commerce.

Quand on l'envisage uniquement sur cet angle, et M. Kooler, qui travaille aux Nations unies, n'est pas mandaté par le PTB pour venir faire sa conférence, l'a bien répété. Sa méthode d'analyse du CETA est vraiment de considérer que c'est bien autre chose que simplement faire du commerce. Cela englobe notamment la remise en cause de toutes nos normes sociales de manière générale. Cela, c'est l'ADN du CETA, pour moi. Précision que je tenais à donner.

**M. le Président.** - La parole est à M. Hazée.

**M. Hazée** (Ecolo). - Très brièvement, en me limitant à l'essentiel, je veux souligner ce que M. le Ministre-Président a dit à propos de la Cour constitutionnelle allemande. Effectivement, cela permet d'illustrer une certaine forme d'intoxication de la Wallonie isolée avec ces 27 États ennemis qui auraient tous signé, puis il y en aurait un qui resterait à convaincre. Quand on voit toutes les conditions mises à la signature, cela montre en fait que c'est une signature qui n'a pas de sens, en réalité, puisqu'elle reporte les problèmes à plus tard. Cette formulation que vous avez lue du document de la Commission, montre que finalement on est presque avec un mort vivant avec ce traité et qu'il s'agit aujourd'hui, au bout du compte, de tirer l'échelle. Vous proposez d'agir sur le calendrier, avec transparence ces deux éléments qui apparaissent capitaux pour la suite du travail.

**M. le Président.** - La parole est à M. Puget.

**M. Puget** (Indépendant). - J'aurais souhaité que M. le Ministre-Président réponde à ma question au niveau des relations avec l'autre Parlement qui a aussi émis des objections par rapport au CETA et qui a pris position contre le CETA et mandaté son ministre-président pour ne pas qu'il signe en tout cas. J'aurais voulu que vous répondiez à cette question. Je sais qu'elle peut-être embarrassante, mais ce serait bien, Monsieur le Ministre-Président, que vous me répondiez. Merci.

**M. le Président.** - La parole est à M. Tzanetatos.

**M. Tzanetatos** (MR). - Monsieur le Ministre-Président, merci pour votre exposé. J'ai un peu l'impression que l'on est plus vers un « oui » conditionnel que vers un « non » comme on l'était fin de semaine dernière. Au niveau du message que la Wallonie fait passer, on pourrait exiger, comme l'Allemagne, vous avez justement relevé la position de la Cour constitutionnelle allemande qui est de dire : « Ratifions, mais on émet deux vérifications qui auront, évidemment, un impact sur l'entrée en vigueur ou non de ce traité ».

À lire également le tableau – je l'ai vite parcouru, mais mon anglais est moins bon que le vôtre – vous avez repris effectivement les 14 revendications de la

résolution. Quand je lis ce tableau synoptique, je remarque qu'il y a trois recommandations faites par notre Parlement, en tout cas par sa majorité, qui n'auraient pas été rencontrées : 1, 7 et 14.

La 14 parle des traités du futur, des négociations futures qui, compte tenu de leurs enjeux, doivent impérativement donner lieu à l'information nécessaire du contrôle démocratique. Bref, le travail que notre Parlement a effectué depuis plusieurs mois déjà. Ce n'est pas une condition, une exigence qui nécessite une réponse à travers le traité du CETA, à travers ce traité de libre-échange. Au contraire, c'est une manière de fonctionner. Le signal, en tout cas, que la Wallonie a donné, vise à amener toutes décisions, toutes négociations futures à agir de manière peut-être un peu plus transparente, en tout cas c'est la position qui est la vôtre.

Le premier point est solliciter l'avis de la CJUE, cela pourrait, si c'est l'avis de la majorité, être une des conditions à la ratification, mais qui, comme l'avis de la Cour constitutionnelle, ne se fera pas d'un coup de cuillère à pot et nécessitera évidemment un travail juridique important de la CJUE.

Le septième est aussi une condition qui n'est pas veine de sens, mais qui, selon moi, en tout cas, n'empêche pas d'aller plus loin vers cet accord de libre-échange, c'est l'inclusion des mécanismes de coopération pour le renforcement des réglementations financières et bancaires, l'échange de données de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale. C'est important, mais cela ne touche pas à l'essentiel des matières gérées et concernées par le traité, dont il est question aujourd'hui. Un message plus proche du oui conditionnel que le non tel que l'on s'acharne à maintenir aujourd'hui, serait nettement plus positif. Ce paramètre du délai, là je veux bien aussi être objectif sur ce point, je n'aime pas d'un point de vue légistique le raccommodage que l'on est en train de faire.

Faisant un travail un peu constructif, une autre des conditions pourrait être de dire : « Compilons l'ensemble de ces déclarations interprétatives et demandons à la Commission et aux organes compétents de leur accorder une force législative suffisante ». Vous dites que certaines sont des déclarations purement politiques, d'accord, cela ne paye pas de mine, d'autres ce sont de véritables amendements. Si la Commission, à travers ses déclarations interprétatives, accepte de donner la force d'amendement à certaines de ses déclarations interprétatives, je ne vois pas pourquoi elle ne le ferait pas pour toutes ses déclarations interprétatives. Cela pourrait être aussi une condition.

Pour en terminer, peut-être utilisons à notre profit le calendrier, parce que si l'on émet, dès aujourd'hui, ou dès demain, après une réflexion plus en profondeur de vos services et, éventuellement, des différents groupes, trois ou quatre conditions précises, l'on pourrait dire :

« Voilà vous avez jusqu'au 27 pour vous positionner par rapport à quatre revendications précises que la majorité wallonne postule aujourd'hui ». Ce serait, pour moi, une autre manière de voir les choses, d'appréhender les choses.

**M. le Président.** - La parole est à M. Sampaoli.

**M. Sampaoli (PS).** - Simplement, souligner par rapport à ce que M. Gillot a exprimé, que nous n'avons jamais considéré, ici, au niveau du groupe socialiste, que le CETA était uniquement un traité commercial. Si nous l'avions considéré comme cela, l'on ne serait ici, on ne serait pas battu. Simplement, supprimer des barrières douanières, cela ne posait pas de problème, d'autres implications nous ont poussées à intervenir, à nous positionner de la manière dont nous nous sommes positionnés. Cela, c'est une première chose.

La deuxième chose, je voudrais dire par rapport à ce qu'a exprimé M. Puget, tantôt, nous sommes, europhile, nous aimons l'Europe. Nous aimons l'Europe telle que les Pères fondateurs l'avaient imaginée, tantôt, nous n'aimons pas l'Europe qui est en marge par le biais des actions de la Commission européenne. Là, nous sommes eurosceptiques, je n'ai pas nécessairement confiance. Quand Mme Malmström exprime, ici, que le dumping social n'existe pas, en commission du Parlement, je n'ai pas confiance. Mais nous sommes europhiles, nous avons envie d'une construction européenne, mais une construction européenne telle que les Pères fondateurs de l'Europe l'avait imaginé. Cela veut dire une Europe sociale et qui met en avant le bien-être des citoyens. Je voudrais maintenant, pour terminer et pour conclure, remercier M. Tzanetatos qui a adhéré aux thèses que nous défendons.

**M. Tzanetatos (MR).** - Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit. Je parlais de la majorité wallonne.

*(Réaction de M. le Président)*

C'est bien beau, je sais bien que l'heure est tardive et que parfois on se perd dans des rêves, mais...

**M. le Président.** - Non. De toute façon, il y a un procès-verbal de la réunion. Soyez rassuré les uns et les autres.

**M. Gillot (PTB-GO !).** - J'ai été quand même interpellé par M. Sampaoli. Je voudrais quand même pouvoir répondre là-dessus. C'est très bref, je fais toujours très bref. Je ne l'ai fait pas en longueur.

**M. le Président.** - On vous donne la parole brièvement et puis je reviens vers M. Fourny.

La parole est à M. Gillot.

**M. Gillot (PTB-GO !).** - Je veux simplement dire que ma réplique...

*(Réactions dans l'assemblée)*

Non, ce n'est pas le combat de la gauche. Justement, j'étais dans la réplique avec M. le Ministre-Président. Je précisais justement et, dans ce que j'avais dit, j'avais précisé que d'autres membres, notamment de la majorité, avaient dit que ce traité n'était pas uniquement que commercial.

Monsieur Sampaoli, j'ai exactement dit ces mots-là.

**M. le Président.** - La parole est à M. Fourny.

**M. Fourny** (cdH). - Si tout le monde n'a pas compris, la position qui est la nôtre en l'état est de considérer que c'est un « non » ferme et qu'il s'agit d'ouvrir, le cas échéant, des négociations avec un calendrier beaucoup plus large et d'autres conditions que de fixer des conditions dans un traité qui rendrait encore plus bancal ce traité. Le ministre-président vient de le rappeler au travers des dernières notes qu'il a reçues.

Les conditions suspensives, notamment à l'aboutissement ou non d'un processus démocratique ou constitutionnel dans un État ou une décision de justice d'une cour, en l'occurrence, celle d'Allemagne, pourrait remettre en question l'intégralité du traité. Cela n'a évidemment strictement aucun sens que de conditionner l'application du traité à quelques éléments.

Il faut obtenir des certitudes, il faut obtenir des avancées. Il faut pouvoir rencontrer notre modèle de société et ne pas se contenter, pour la bonne bouche, de dire on va poser deux conditions, trois conditions comme l'a fait la cour de justice allemande et puis on verra bien, vogue la galère et l'on va faire le gros dos pendant un certain temps et l'on verra bien plus tard. Non, la pression est là. Nos revendications sont sérieuses, elles sont fondées. On veut des garanties juridiques, on veut des garanties sur le fond de nos revendications et donc il n'est évidemment pas question de conditionner quoi que ce soit quant à l'application de ce traité.

**M. le Président.** - J'interviendrai en réplique aussi très brièvement.

La parole est à M. Jeholet.

**M. Jeholet** (MR). - Très brièvement, Monsieur le Ministre-Président. Le CETA est un dossier terriblement important et l'on peut nous réunir quand vous le souhaitez, quand vous le voulez, pour débattre du sujet.

Je salue votre travail. On n'est pas d'accord sur la proposition de résolution, mais je sais le temps que vous consacrez, l'énergie que vous consacrez pour tenter de faire évoluer le dossier. Vous venez correctement nous faire état de toute une série d'avancées, mais aussi de toute une série d'obstacles substantiels, comme vous l'avez dit. Je me réjouis, notre formation politique est favorable au CETA, mais quand j'entends la position du

cdH, je vous dis simplement, si c'est un non ferme, ne nous réunissons pas tous les jours au soir pour débattre du CETA. Vous avez pris une position à la majorité au sein de ce Parlement, vous l'assumez. Je resalue les efforts que vous faites, mais à un moment donné que l'on ne nous réunisse pas tous les jours au soir pour que le cdH nous dise : « Monsieur Magnette, c'est un non ferme, c'est terminé maintenant ».

On est disponible, mais à un moment donné, quand j'entends des discours ainsi, après l'exposé de M. le Ministre-Président Magnette, je m'interroge.

*(Mme Zrihen, doyenne d'âge, reprend place au fauteuil présidentiel)*

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Antoine.

**M. Antoine** (cdH). - Avant que le ministre-président ne réagisse dans ma courte réplique, je voudrais juste rappeler la question sur les germanophones parce qu'elle a aussi un intérêt réel, si je peux me permettre.

Je pense que M. Fourny a bien expliqué le point de vue et je voudrais abonder en éclaircissant encore davantage. Il est clair que, pour nous – et je vous réponds, Monsieur Jeholet, si vous m'y autorisez – le volet agricole est un volet très important et que la clause de sauvegarde est décisive, parce que nous ne pouvons pas embarquer une agriculture qui est déjà fragilisée par les décisions européennes, dont les rentabilités sont plus que compromises aujourd'hui, sans qu'il n'y ait cette clause de sauvegarde.

Deuxièmement, le ministre-président l'a dit, si nous n'avons pas des garanties des assurances quant au caractère contraignant du texte et ne pas avoir une salade où il y a des déclarations – c'est la tomate – où il y a des oeufs – c'est unilatéral de la Belgique – puis il y a une salade qui est partagée, sur le caractère contraignant.

Troisièmement, la méthode. J'ai apprécié les propos de M. Tzanetatos qui a dit tout à l'heure : « Comme juriste, j'ai quand même du mal d'accepter – Mme Zrihen l'avait déjà dit – le côté rapiécé, le patchwork », parce que juridiquement 600 pages ce n'est déjà pas simple. Sur la méthode, nous devons être extrêmement fermes. La méthode, cela veut donc dire qu'il y a un autre calendrier que d'avoir tout le temps le revolver sur la tempe tel que nous le connaissons.

Dernièrement, je paraîtrais suspect, mais tant pis, je voudrais vous remercier, Monsieur le Ministre-Président. J'emboîte le pas avec M. Jeholet et d'autres, parce qu'ici le Parlement est en phase directe avec l'Exécutif. Nous venons de démontrer une grande première, c'est que nous pouvons être matures, analyser les textes, répondre rapidement, proposer des amendements, preuve s'il en est que ces grands traités peuvent aussi faire l'objet de débats parlementaires de qualité. Cela, on vous le doit.

Tout à l'heure, je vous ai invité, vous avez libéré du temps et je sais que vous êtes accaparé, mais je vous ai rappelé quelle était notre volonté, nous parlementaires, de vous accompagner dans le dispositif. Pour cela, je voulais vous remercier et très simplement dire que nous pouvons être fiers d'être des élus en Wallonie.

*(M. Antoine, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)*

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre-Président Magnette.

**M. Magnette,** Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Monsieur le Président, je vous remercie et je vous renvoie le compliment collectivement, à vous parlementaires. Si ce que je dis est si bien écouté à la Commission, c'est aussi parce qu'à chaque fois je peux expliquer que je m'appuie sur mon Parlement, que je m'appuie sur des processus démocratiques et que ce n'est pas une lubie d'un ministre à un moment donné qui veut faire parler de lui, et cetera, mais que l'on s'est mis un processus et que je le respecte.

Sur le volet agricole, je vais juste donner les deux-trois éléments sur les éléments de question spécifique qui m'ont été posés, je ne vais pas relancer la discussion.

Sur le volet agricole, quand j'ai évoqué cette question avec l'envoyé spécial du Premier ministre Trudeau, il m'a dit : « Je comprends, votre demande est légitime, elle devrait pouvoir être rencontrée ». Je ne pense pas qu'il y ait d'objection fondamentale, simplement personne ne l'a jamais demandé dans la négociation. À nouveau, pour obtenir cela, c'est à mon sens plus qu'une simple déclaration interprétative, c'est un vrai amendement.

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Monsieur Puget, je ne vous ai pas répondu pour deux raisons : premièrement, c'est que ce n'est pas au ministre de dire au Parlement ce qu'il doit faire et encore moins un ministre-président de la Région wallonne de dire au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ce qu'il doit faire. J'imagine toutefois que le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui a lui aussi arrêté une résolution et une motion, va faire le même exercice d'analyser les derniers documents qui sont transmis ici et, à partir de là sans doute, reprendre une nouvelle motion ou tenir un débat comme celui-ci.

Monsieur Tzanetatos, est-ce un « oui » conditionnel ? Ce n'est pas « non, sauf si, oui, mais, et cetera », c'est un « non » au calendrier et c'est un « non » à la méthode, et c'est un « oui » à un autre

calendrier et une autre méthode, si vous voulez.

La piste que vous évoquez, je pense qu'elle est devenue tout simplement impossible de par les déclarations qui ont été adoptées aujourd'hui même au conseil. Je suis moins bon juriste que vous, mais quand je lis que la Commission n'a pas l'intention de proposer des modifications, des amendements ni même des déclarations interprétatives avant que la Cour constitutionnelle allemande se soit prononcée, pour le 27 octobre ce n'est tout simplement pas possible. La Commission s'est donc enlevé à elle-même la possibilité de répondre à des attentes légitimes qui sont les nôtres avant l'arrêt de la Cour constitutionnelle. Je n'en connais pas les délais, je le répète, mais en général la Cour constitutionnelle prend un certain temps pour remettre des avis importants.

L'avis de la Cour de justice de l'Union européenne, c'était le premier point de votre résolution. J'ai fait mon travail, c'est-à-dire que j'ai écrit au ministre des Affaires étrangères et je lui ai demandé de saisir la Cour de cet avis. Je n'ai pas été suivi, le Gouvernement fédéral n'est pas obligé de nous suivre de ce point de vue. Je ne lui en fais pas le reproche, il a choisi de ne pas nous suivre, mais notre démarche était exactement la même que la démarche allemande. C'était de dire : comme dans notre ordre constitutionnel belge, à ma connaissance, on ne pose pas de question de conformité des traités à la Constitution, on pouvait dire : on demande simplement si ce traité est conforme au traité européen à la Cour de justice et on demande que l'on n'applique pas entre-temps. Finalement, c'est exactement le même raisonnement et je pense qu'il aurait pu être rencontré, mais ce n'a pas été le cas, ce n'est pas très grave.

Pour le reste, vu les évolutions de ce matin et sous réserve d'un examen plus approfondi demain – on a lu cela très vite, on a besoin de se faire conseiller par des juristes pointus dans ces domaines très techniques – je ne vois pas comment, sans changer la date du sommet, on pourrait encore apporter des modifications substantielles au traité. C'est pour cela que je plaide pour un autre calendrier et une autre méthode.

**M. le Président.** - Je vous remercie d'avoir répondu rapidement à notre invitation. Merci au ministre-président, merci à chacune et chacun d'entre vous.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

*- La séance est levée à 21 heures 27 minutes.*

## LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, Président  
M. Christophe Collignon, PS  
M. Dimitri Fourny, cdH  
M. Frédéric Gillot, PTB-GO !  
M. Stéphane Hazée, Ecolo  
M. Pierre-Yves Jeholet, MR  
M. Paul Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon  
M. André-Pierre Puget, Indépendant  
M. Vincent Sampaoli, PS  
M. Edmund Stoffels, PS  
M. Nicolas Tzanetatos, MR  
Mme Olga Zrihen, PS

## ABRÉVIATIONS COURANTES

ACTA	Anti-Counterfeiting Trade Agreement (accord commercial anti-contrefaçon)
ADN	acide désoxyribonucléique
AECG-CETA	Accord économique et commercial global - Comprehensive Economic and Trade Agreement
ALÉNA-NAFTA	Accord de libre-échange nord-américain - North American Free Trade Agreement
AMI	Accord Multilatéral sur l'Investissement
CETA	Comprehensive Economic and Trade Agreement (accord économique et commercial global)
CJUE	Cour de justice de l'Union européenne
ICS-ISDS	Investor-State Dispute Settlement (mécanisme de règlement des différends investisseurs-États)
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONU	Organisation des Nations Unies
TTIP	Transatlantic Trade and Investment Partnership (Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement)
UE	Union européenne